

REVUE DE LA FRANCE LIBRE

RETENEZ CES DATES !...



DANS LES SALONS DE RÉCEPTION
DE LA GRANDE ROTONDE
DE L' O. R. T. F.
16, Quai Kennedy - PARIS 16^e

JEUDI

4

NOVEMBRE

1971

VENDREDI

5

NOVEMBRE

SAMEDI

6

NOVEMBRE

1971

DIMANCHE

7

NOVEMBRE

GRANDE VENTE ANNUELLE

AU PROFIT DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ASSOCIATION



N° 191

PRIX : 5,00 FRANCS

JUIN - JUILLET - AOUT 1971

Société

Château

Malescasse

PREMIER CRU BOURGEOIS SUPÉRIEUR

Nicolas BARROW, administrateur

Tél. : 9

33 - LAMARQUE

LA REVUE DE LA FRANCE LIBRE

NUMERO 191

JUIN-JUILLET-AOUT 1971

SOMMAIRE

Le mot du Président	3	Nos Informations	25
Rapport de l'Assemblée Générale de l'A.F.L.	5 à 13	Les Français Libres à l'honneur	27
Le Bureau et les Commissions	14	Carnet de l'Association	29 à 31
Le gigot de Gabès, par Maurice Jourdan..	15	La Vie de l'Association	32
Dans les Sections	17 à 21	In Memoriam	33-34
A la mémoire des Français Libres (Homélie prononcée lors de la messe du 20 juin 1971), par le R.P. Starcky	23	Lieutenant-Colonel Pierre Poletti René Salmon Charles Guetta	
		Résultats de la Tombola 1971	36

INFORMATION

Le Jeudi 13 Mai 1971, le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, Michel Debré, et le Président du Conseil de Paris, Jean Chérioux, sont venus inaugurer la rue du Général de Larminat et ont prononcé des discours émouvants pour rappeler celui qui présida notre Association durant 17 ans.

« LA REVUE DE LA FRANCE LIBRE » EDITEE PAR L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES
Reconnue d'utilité publique (Décret du 4 avril 1963)

REDACTION - ADMINISTRATION - PUBLICITE : 6, rue du Général de Larminat, Paris (15^e). Tél. : 783-95-36

Adresse Télégr. : FREEFRENCH-PARIS 66074 — Versements : C.C.P. Association des Français Libres, Paris, n° 5126-45

PRIX : 5 F

Imprimerie Bauduin - Paris-XI^e

Directeur-Gérant : Maurice JOURDAN.

TRIBUNE DU MONDE RURAL

JOURNAL AGRICOLE MENSUEL



47, RUE DE LA VICTOIRE,
PARIS-9^{ème}
TEL. : 874-06-13

F. F. L.

VOTRE
CAMARADE

ROGER COL

Joaillier - Horloger

15, RUE TRONCHET, PARIS
ANJOU 36-10

vous réserve le
meilleur accueil et vous
guidera amicalement

MONTRES - BRILLANTS - PERLES

OMEGA - JAEGER

SCIAGES ET GRUMES

BOIS TROPICAUX

26, RUE DE LA PEPINIÈRE

PARIS 8^e

387-48-57

AGENCES AU HAVRE ET A LA PALlice

Comptoir Maritime International S. A.

- TRANSPORTS INTERNATIONAUX
- SERVICE DE GROUPEMENT
- AGENCE MARITIME

Président Directeur Général :
MAX SCHNEIDER, ancien F.F.L.

PARIS-9^e - 12, rue Auber - Tél. série RIC 76-72
Télég. COMARITIM - Téléx 21939 CMI-PARIS

LE HAVRE	MARSEILLE
40, rue Lord-Kitchener	114, rue de la République
Tél. 16-35 - 42-26-97	Tél. 16-91 - 20-88-17

EUROVOYAGES s. à r. l.

ORGANISATION DE VOYAGES ET TOURISME

PARIS-9 ^e	MARSEILLE
4, rue Caumartin	102, bd des Dames
Tél. OPERA 23-24	Tél. COLbert 81-74
RIChelieu 14-28 +	

L'AMIRAL C. E. LA HAYE

Président National
de l'Association des Français Libres

LE MOT DU PRÉSIDENT

En parcourant le verbatim de notre récente Assemblée Générale, je m'aperçois que je n'ai pas été assez sévère en qualifiant l'apathie des uns ou la nonchalance des autres. De fait, je me demande, si nous, les Français Libres qui avons eu la chance de survivre, nous avons bien tous conscience de la signification et de la valeur du sacrifice suprême consenti par ceux de nos camarades de l'extraordinaire Epopée qui, eux, ne sont pas revenus.

A vrai dire, je crois que trop nombreux sont parmi nous ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ne perçoivent pas qu'aujourd'hui, plus peut-être qu'hier et moins encore sans doute que demain, ils demeurent liés par cet engagement volontaire qui fit de quelque cent mille combattants de la lumière et de l'ombre, les défenseurs et les garants de la libération de leur pays dans l'honneur et dans la dignité.

Notre Association n'a rien de commun avec toutes celles qui se réclament du vocable « patriotique ». En effet, résolument et même farouchement détachée de toute contingence politique, idéologique, partisane ou confessionnelle, elle transcende les petites misères et les mesquineries de la vie quotidienne. Car elle a un message à faire passer : celui de l'idéal universel contenu dans l'Appel du 18 Juin.

Aujourd'hui, les survivants ont la charge de la transmission de ce message et des Amis les aident dans cette tâche.

Demain, nos descendants et d'autres Amis prendront le relais ; savoir les y préparer constitue désormais l'essentiel de notre mission qui est, je me souviens vous l'avoir déjà clairement exprimé, de servir, mais pas n'importe quoi : SERVIR LA FRANCE.

de l'Institut Charles de GAULLE

Paris, le 20 Juillet 1971.

AIROTEL *** "Les Viviers"

CAMPING - CARAVANING

DÉTENTE

Relaxe total dans sa forêt de pins, en bordure du Bassin d'Arcachon, protégé des vents de l'océan par une dune boisée. 8 hectares de plan d'eau privés. Pêche, chasse, pédalos, tous les sports nautiques sur le Bassin d'Arcachon.

L'océan, avec plage de sable fin à perte de vue, à 10 minutes du camp.

CADRE

— Presqu'île du Cap-Ferret entre Claouey et les Jacquets. Carte Michelin N° 78, pli 11 12, D. 106, Km. 55.

— Gare S.N.C.F., Arès 9 km.

— Car Bordeaux Cap-Ferret : arrêt Chapelle des Jacquets.

CONFORT

— Blocs sanitaires confortables, modernes et répondant aux normes en vigueur (eau chaude et froide). Eviers à vaisselle avec égouttoir, eau potable à tous les postes de puisage.

— Alimentation générale en libre-service.

— Boucherie, charcuterie, plats cuisinés.

— Bar, brasserie, salle de réunion.

— Tabac, journaux, librairie.

— Port, garage bateaux et caravanes.

(Forfait pour hivernage)

— Location ouverte du 1^{er} Mars au 10 Juin.

(conseillée pour Juillet-Août)

— Pour tous renseignements, écrire :

Direction Camping-Caravaning

LES VIVIERS

33 - CLAOUEY - Tél. (56) 60-70-04

Rapport de l'Assemblée Générale de l'A.F.L.

SÉANCE DU DIMANCHE 16 MAI 1971 (matin) (1)

La séance est ouverte, à 9 heures, sous la Présidence de l'Amiral C.E. La Haye qui donne tout d'abord les résultats des élections de la veille.

Ont été élus :

MM. Guillaumet, Bauche, Robet, Général de Kersauson, Colonel Gence, Lacroix, Commandant Grebert, Gioux, Griffie, Anspach, Brière.

Le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée du télégramme de condoléances envoyé à M. Hettier de Bois Lambert, Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération.

« Bouleversés par le deuil cruel qui vous frappe les Français Libres réunis en Assemblée Générale vous adressent leurs condoléances les plus émuës Stop Ils n'oublient pas ce que le Musée de l'Ordre de la Libération qui est aussi le leur doit à l'inlassable dévouement au sein de l'organisation et au goût raffiné autant que discret de Madame de Bois Lambert qu'ils pleurent avec vous en vous entourant de leur très affectueuse sympathie. »

Amiral C.E. La Haye

M. le Président. — Je voudrais revenir sur quelques points qui ont été soulevés hier et qui m'ont tracassé cette nuit.

Certains Présidents de section, au sujet de l'augmentation de la cotisation, disent qu'il est trop tard sous prétexte qu'ils ont déjà perçu les 15 F, d'autres acceptent l'augmentation sous réserves de recevoir l'annuaire.

Pour les premiers, je le répète, ou les Présidents de section sont valables ou ils ne le sont pas. S'ils sont valables, c'est à eux qu'il appartient de convaincre leurs camarades de la nécessité qui nous a été démontrée hier d'augmenter la cotisation. Si les autres ne partagent pas notre point de vue, je suis pour ma part décidé à considérer que la responsabilité de la marche de cette affaire leur sera imputable.

En ce qui concerne la réserve sur les annuaires, je vous précise que l'opération annuaire nous reviendra à 15 millions d'anciens francs. Les souscriptions

que nous avons actuellement sont environ de trois mille, ce qui représente une somme de 3 millions en caisse pour cet annuaire. Donc, si nous ne trouvons pas la publicité, nous ne pourrions pas publier l'annuaire. Emettre une réserve sur l'augmentation de la cotisation votée par la majorité de l'Assemblée Générale en invoquant l'annuaire, je trouve que cela frôle le scandale ! Je vous dis les choses comme je les pense.

Par ailleurs, nous avons décidé hier de créer « les combattants Amis de la France Libre ». Cela ne règle pas pour autant certains cas particuliers tels que ces jeunes engagés de 17 ans qui passant par l'Espagne ont rallié l'Afrique du Nord après le 1^{er} août 1943. Nous ne pouvons pas, quant à nous, les suspecter de s'être évadés avec l'intention de rejoindre le Général Giraud et non le Général de Gaulle.

Certes, nous devons respecter les statuts et nous les respecterons, mais avoir créé « les Combattants Amis de la France Libre » mettra un peu de baume dans le cœur de ces camarades engagés dans des unités de la France Libre après le 1^{er} août 1943. De toute façon, ce sera une pierre dans la fondation de l'Association telle qu'il faudra l'envisager quand les Français Libres auront disparu.

Plus généralement, je voudrais vous dire qu'en ce qui me concerne dans l'exercice de cette présidence de l'Association des Français Libres, j'éprouve le sentiment de ne pas pouvoir échapper à cette fonction, sauf le cas où vous m'y inviteriez. En réalité, j'éprouve une certaine lassitude, je ne vous le cache pas. Je ne me doutais pas de la lourdeur de cette tâche, je ne me doutais pas que je trouverais dans beaucoup de sections un laisser-aller, un manque d'observation des statuts tel qu'il est difficile de conduire cette Association quel que soit celui désigné par vous pour la présider.

Cette lassitude, une raison majeure me dicte de n'en pas tenir compte ; je m'explique : le Général de Gaulle de son vivant, m'a désigné à votre attention

(1) Le compte rendu de la séance d'ouverture paraîtra dans le prochain numéro de la revue de la « France Libre ».



UNION
DE
BANQUES
A
PARIS

TOUTES OPÉRATIONS BANCAIRES

SIEGE SOCIAL :

22, PLACE DE LA MADELEINE

TEL. : 073-04-30

25 agences à Paris et en Banlieue

ROBINETTERIE FG INDUSTRIELLE



Aciers inoxydables toutes nuances
Nickel - Monel - Inconel
Hastelloy "B" et "C"
Titane - Zirconium



Soudée sous atmosphère d'argon, décapée, passivée, polie

Ets Francis GUICHON

Rue de Choudy - 73 - AIX-LES-BAINS

Tél. 35.37.03

Télex N° 320 85 F Aixbs - Roguinox

et a souhaité que je sois le Président de votre Association, ceci malgré mon avis formel que je lui avais exprimé. J'ai donc une mission. Je l'ai dit dans la note que j'ai rédigée après mon élection. J'ai considéré que c'était un ordre du Chef de la France Libre, et un ordre du Chef de la France Libre, cela ne se discute pas.

Cependant, je ne vous cache pas, il faut que vous le sachiez, que je suis relativement choqué non par l'impéritie mais par le manque d'intérêt que portent beaucoup de nos membres à leur Association.

J'espère qu'ils voudront bien comprendre qu'il faut que cela change — ou alors s'ils désirent vraiment que je quitte la Présidence, qu'ils le fassent savoir l'an prochain et je m'inclinerai volontiers devant leur décision.

Puis, le Président envisage le lieu où se tiendra l'Assemblée Générale l'an prochain.

M. le Président. — Je crois qu'il serait bon que nos assises annuelles soient tenues en province, que nous fassions un peu le tour de la France.

Pour l'année prochaine, il y aurait Rennes et Strasbourg. Pour ma part, j'aurais tendance à vous suggérer de nous orienter vers Strasbourg. D'une part, c'est un symbole, d'autre part, Strasbourg n'est pas tellement loin de Colombey et si nous faisons une Assemblée Générale à Strasbourg, peut-être serait-il facile à son issue de repasser à Colombey en organisant les services qui conviendraient.

Le Comité Directeur en décidera ultérieurement.

M. Rochette, Président de la Section de Belgique, demande que cette Assemblée Générale se tienne à Bruxelles, mais l'Amiral La Haye, tout en le remerciant de son offre, lui fait ressortir que l'Assemblée Générale doit se tenir en territoire français, ce qui n'empêchera pas quand elle aura lieu à Lille de profiter des avantages offerts par M. Rochette.

Ce dernier fait part de son intention de faire dénommer une avenue de Bruxelles, Avenue du Général de Gaulle et de faire ériger un buste du Général.

M. le Président. — Je vous ai dit hier que le Général de Gaulle avait formellement demandé qu'il n'y ait pas de représentation figurative de sa personne. Vous pouvez le faire, certes, puisqu'il s'agit d'un Etat étranger. Mais, à mon avis, il faut attendre encore un peu.

Vous me donnez l'occasion de préciser un point. Vous savez que le Monument de Colombey sera une Croix de Lorraine tout ce qu'il y a de plus simple. Une souscription nationale sera ouverte le 18 juin, mais le désir du Général eut été que la France et

d'autres pays, comme elle, se couvrent de Croix de Lorraine. Croyez-moi, aujourd'hui, la Croix de Lorraine est le symbole de la France Libre du Général. Plus le monument sera simple, plus il sera agréé par tous et quand partout dans le monde on verra une Croix de Lorraine, personne ne s'y trompera. Je souhaite pour ma part qu'elles se multiplient partout en province, dans les territoires d'Outre-Mer et dans les pays proches (applaudissements).

APPROBATIONS DES CREATIONS DE SECTIONS

M. le Président. — Il y a un point que je n'ai pas évoqué hier, c'est celui de la création de sections au 15 mai 1971. Quatre sections ont été créées en 1970 : celles de Roquebrune-Cap Martin, de Lille, d'Avesnes et de Maisons-Alfort.

Je vous demande si vous approuvez ces créations ?

(Assentiment)

Par ailleurs, en mettant de l'ordre dans la maison, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de sections qui ont été créées sans avoir reçu l'agrément de l'Assemblée Générale. Cela n'est pas une critique, cela remonte à très longtemps. Sous la présidence du Général de Larminat, les choses allaient très vite, surtout au début, mais nous avons des statuts et pour que les choses soient claires et nettes et que le Comité de tutelle ne puisse pas nous prendre en défaut, il faut que l'Assemblée Générale approuve l'existence de toutes les sections. La liste de ces sections sera annexée à ce rapport et je vous demanderai de nous faire savoir vos observations éventuelles. S'il n'y en a pas, je considérerai qu'on peut admettre ces sections comme adoptées.

Etes-vous d'accord sur ce processus ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Ceci clôt, une fois pour toute, ce trop long rapport moral et financier.

Je vous demande si vous l'approuvez ?

(Assentiment)

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

M. le Président. — Tout d'abord, il serait bon de voir ce qu'il est advenu des motions précédentes.

La première motion demandait la reconduction pour 2 ans de la loi de 1964 concernant un avancement exceptionnel en faveur des personnels de la Préfecture de Police. Le Ministre de l'Intérieur a estimé qu'il ne lui était pas possible d'agréer notre demande.

La deuxième motion concernait la validation des annuités de guerre pour les camarades du secteur privé qui n'étaient pas salariés avant leur engagement dans les Forces Françaises Libres.

Pour ma part, j'ai écrit trois lettres au Ministre intéressé et au Premier Ministre à ce sujet.

Bien que le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale soit chaleureusement favorable à ce projet, la question est restée pendante en raison de la position du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette situation est d'autant plus inadmissible que les S.T.O. et les prisonniers de guerre volontaires pour travailler au profit du Grand Reich, ont obtenu de ce Ministère ce qu'il refuse à présent aux engagés des Forces Françaises Libres, qui trop jeunes à l'époque, n'avaient pas encore de situation.

De leur côté, le Président de la Commission des Droits et M. Theetten ont eu de nombreux entretiens avec les collaborateurs les plus proches du Premier Ministre et du Ministre de la Santé Publique.

Le 18 mars 1971, le Premier Ministre a fait savoir qu'il ferait étudier cette proposition avec un soin particulier et qu'il examinerait ce problème avec l'ensemble des mesures des personnes âgées sur lesquelles le Gouvernement aura à se prononcer prochainement.

La troisième motion, concernant l'âge de la retraite à 60 ans pour les F.F.L. a reçu un avis favorable de la part du Ministre de la Sécurité Sociale. Il est prévu que des dispositions à cet effet seront intégrées dans une circulaire que les services enverront en faveur d'un certaine catégorie d'assurés sociaux.

La quatrième motion demandait que la C.V.R. soit attribuée à tous les F.F.L. sans distinction — et pour cela il fut demandé que les Français Libres soient reconnues « Unité Combattante » quel que soit le lieu de stationnement des unités.

Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale a répondu qu'il ne pouvait en être question puisqu'il n'était pas envisagé de lever les forclusions.

Malgré cela, je dois vous dire que le nombre des anciens qui ont bénéficié de la levée de la forclusion pour l'attribution de la C.V.R. s'élève à environ 700 et il est certain que si nos camarades avaient cotisé et reçue la Revue il y en aurait plus de 700.

Quoi qu'il en soit, nous poursuivons nos efforts pour faire aboutir ces motions qui ont été repoussées l'année dernière ou au début de cette année.

A présent, nous passons aux motions nouvelles déposées au Siège de l'Association avant la date limite.

Une fois de plus, je constate que j'ai devant moi un dossier parvenu normalement à l'Association à la date limite. Mais je constate également qu'il y a

une liste assez longue de vœux parvenus au siège central après les délais fixés. Une fois de plus, vous le voyez, les présidents de section ne font pas leur métier et ne se conforment ni aux statuts, ni aux directives du Comité Directeur qui bien entendu ne peut pas siéger 15 jours de suite avant l'Assemblée Générale pour examiner des motions arrivées après la date limite.

Avant de passer à l'étude de ces vœux avec les sections, je voudrais vous dire que j'ai beaucoup regretté l'année dernière de ne pas être présent à la discussion des motions. Il y a eu, je crois des propos assez acerbes. Mais je trouve important, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque entre vous et moi, que je vous dise ce que je pense de la question qui me tient à cœur, celle de la médaille de la Résistance.

Je ne comprends pas que des Français Libres, combattants de la liberté, mais non engagés dans la résistance intérieure sur le sol métropolitain, demandent la médaille de la résistance, alors que cette médaille a vraiment été créée parallèlement à celle de la France Libre, pour reconnaître les services rendus par ceux qui ont combattu dans la clandestinité en France. Il y a aux F.F.L. des gens qui effectivement ont fait des voyages et qui ont œuvré dans la résistance ; c'est tout naturel qu'ils aient la médaille de la résistance. Permettez-moi ici d'invoquer un cas personnel. Peu de temps après la Libération, j'ai reçu un mémoire de proposition pour la Médaille de la Résistance avec rosette et ce mémoire avait pour base, ma condamnation à mort sous le Gouvernement de Vichy. J'ai refusé de signer ce mémoire car je n'ai pas combattu en France dans la clandestinité et je ne me reconnais aucun titre pour réclamer la Médaille de la Résistance.

Il a été dit l'année dernière à l'Assemblée Générale que certains l'avaient obtenue. Je me suis renseigné, c'est vrai. Eh bien, je condamne l'attitude de ceux qui ont demandé la médaille de la Résistance et qui n'avaient pas travaillé dans la clandestinité (Applaudissements).

Dans l'esprit du Général de Gaulle, l'Association des Français Libres n'est pas faite, seulement de camarades qui ont œuvré ou combattu dans la France Libre, elle est aussi faite des gens qui ont appartenu aux réseaux de la résistance reconnus « Forces Françaises Libres ». Dans son esprit également — je l'ai su il n'y a pas tellement longtemps et j'attire votre attention là-dessus — l'Association pourrait être présidée alternativement par des engagés volontaires dans les Forces Françaises Libres et par des Résistants des réseaux reconnus F.F.L.

C'est vous dire que pour lui, l'Association des Français Libres rassemble tous ceux — et ils ne sont pas nombreux, 55.000 Français Libres, 60.000 authentiques résistants — qui ont vraiment répondu à l'appel du Général et qui ont fait leur devoir sans arrière-pensée, sans esprit partisan, sans sectarisme confessionnel ou politique, en combattants de la lumière ou combattants de l'ombre.

Et maintenant, je passe la parole à M. Theetten.

M. Theetten. — Il y a d'abord deux motions qui ont été présentées par le Comité Directeur, reprenant celles qu'il avait déjà formulées l'an dernier et dont l'Amiral a fait état tout à l'heure. Nous poursuivons nos efforts pour que la validation des années de guerre soit appliquée aux camarades du secteur privé et pour que l'âge de la retraite soit abaissée à 60 ans.

Par ailleurs, il serait très intéressant que nos camarades de province, présidents de section, suivent eux aussi cette question de très près et puissent à l'occasion intervenir auprès de leurs députés en leur expliquant que lorsque le Gouvernement se penchera sur ce problème, il n'oublie pas que ce sont les Français Libres qui, les premiers, ont voulu se battre pour la France.

M. le Président. — Je demande aux camarades présents dans la salle s'ils sont bien d'accord pour le maintien de ces deux motions présentées par le Comité Directeur concernant la validation des années de guerre pour les salariés du secteur privé et l'abaissement de l'âge de la retraite. **(Assentiment)**

Je souligne le propos de notre camarade Theetten. Il est certain que nous avons tout de même suffisamment de sections en France et en Outre-Mer, voire à l'étranger qui peuvent faire pression d'une manière intelligente et amicale auprès de leurs parlementaires quelle que soit leur appartenance politique. Notre Association est apolitique, vous le savez et si chaque section, c'est-à-dire pratiquement presque dans chaque département intervient auprès de ses parlementaires pour faire aboutir cette motion, nous serions mieux aidés pour obtenir satisfaction.

M. Theetten. — Voyons à présent les vœux et motions concernant l'hommage au Général de Gaulle.

Cette motion, je vous le signale, a aussi été votée par le congrès de nos camarades Rhin-et-Danube, l'année dernière. Je dois dire que cela ne concerne pas le Gouvernement car les Caisses Complémentaires sont des caisses privées. Mais on est surpris de constater que nos camarades de 1914-1918 pour qui on a beaucoup de sympathie ont effectivement bénéficié des avantages consistant à leur donner pour les cinq années de guerre des points gratuits sans avoir cotisé, même pour ceux qui ne cotisaient pas avant 1914,

alors que les cadres qui ont combattu durant la guerre 1939-1945 ne bénéficient pas des mêmes avantages.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions envoyer cette motion au C.N.P.F. en lui demandant de bien vouloir étudier cette question qui nous intéresse et qui nous paraît, tout de même, assez logique puisque nos camarades de 14-18 bénéficiaient déjà de la mesure demandée.

M. le Président. — Etes-vous d'accord sur cette motion ? **(Assentiment)**

M. Theetten. — La motion concernant le bénéfice de la campagne double aux inscrits maritimes des F.N.F.L. est sans objet. Elle a été réglée dans le courant de 1970.

M. le Président. — Eh bien, Messieurs, là encore je suis navré car je constate vraiment un laisser-aller extraordinaire. Cela a été écrit et réécrit dans la Revue. La question est réglée favorablement. Si vous ne lisez pas la Revue, alors je me demande où nous allons !

M. Theetten. — Voyons à présent les vœux et motions concernant l'hommage au Général de Gaulle.

Après échange de vues entre le Président et les Membres de l'Assemblée, il est décidé ce qui suit :

1° La motion de Drôme-Ardèche concernant la réimpression de l'Affiche du 18 Juin 1940 afin de la placarder dans toutes les communes de France, est repoussée car son application serait trop coûteuse pour l'A.F.L.

2° La motion du Limousin demandant l'érection d'un monument à Paris à la mémoire du Général de Gaulle n'est pas retenue car un monument à Paris ne pourrait être qu'une Croix de Lorraine et il y a déjà celle du monument de la France Libre et celle du Mont-Valérien.

3° La motion de Dunkerque concernant les facsimilés du J.O. de la France Libre N° 1 du 20 juillet 1941 et du B.O. des F.F.L. N° 1 du 18 août 1940 sera étudiée par le Comité Directeur après avis de la Commission des Finances.

4° La motion des sections réunies à Pontivy (érection d'une statue du Général de Gaulle au monument de la France Libre pose d'un médaillon à l'effigie du Général de Gaulle au monument de Camaret) ne reçoit pas l'agrément de l'Assemblée, car contraire aux volontés du Général de Gaulle.

5° La motion des sections d'Indre-et-Loire et de Seine-et-Marne demandant un rassemblement de tous les F.F.L. est agréée sous réserves que ce rassemblement se fasse à toute autre date que le 18 juin.

M. Theetten. — Passons, à présent, au paragraphe II : Relogement du Siège central.

M. le Président. — En ce qui concerne ce vœu de la section d'Ille-et-Vilaine, je dois vous dire que je ne suis pas sûr que nous puissions avoir des espoirs très solides. Comme vous le savez, nous l'avions mentionné hier, le Ministère de la Défense Nationale est amené en raison des restrictions budgétaires à réviser sa politique domaniale, à revendre des terrains et des immeubles ceci pour parer au plus pressé, pour ne pas laisser tomber les forces armées au-dessous du minimum auquel elles ne doivent pas aller.

J'ai tenté, il faut que vous le sachiez, d'avoir un immeuble Boulevard de la Tour-Maubourg, au n° 19, celui où se trouvait la Direction de la Gendarmerie. Cette direction a été transférée et j'ai demandé si l'on envisageait de nous donner cet immeuble qui correspondait à nos besoins, de surcroît bien placé puisque derrière le parking des Invalides. Il présentait le maximum d'avantages. Mais le Ministre a maintenu sa décision et cet immeuble va être mis en vente. Je dois dire, il faut être honnête, que cet immeuble tel qu'il est, placé favorablement, va être probablement vendu à une somme de l'ordre du milliard d'anciens francs ; c'est dire qu'il ne peut être question de nous le céder.

Mais je vous demande cependant de bien vouloir maintenir ce vœu fermement. Il faudrait mettre non pas « demandent que soit envisagé » mais « demandent fermement de transférer le local dans un local du Ministère des Armées ».

Etes-vous d'accord ? **(Assentiment)**

M. Theetten. — Voyons à présent les vœux ayant trait aux forclusions.

Après échange de vues entre le Président et les Membres de l'Assemblée Générale, il est décidé que :

1° La levée définitive de forclusion pour l'obtention de la C.V.R. 39-45 et la médaille des évadés sera demandée à nouveau au Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale.

2° La levée de forclusion pour l'obtention de la médaille de la Résistance ne sera pas demandée pour des raisons invoquées ci-dessus par le Président.

M. le Président. — J'ai l'intention, je ne vous le cache pas, de ne porter dans la vie civile qu'un ruban qui sera celui de la France Libre. Chacun d'entre nous devrait en faire autant et croyez-moi ce serait préférable **(Applaudissements)**.

Au cours des cérémonies auxquelles nous assistons, il est de notre devoir de porter la médaille de la France Libre. Plus nous l'arborerons et mieux nous serons connus.

Je vous ai expliqué, hier, le phénomène de meilleure connaissance de la France Libre à travers l'événement extrêmement douloureux qu'a été la disparition subite du Général de Gaulle. Eh bien, croyez-moi, la Médaille de la France Libre portée par tous les Français Libres fera un effet de choc et fera bien plus que tous les vœux que nous lisons actuellement. **(Applaudissements)**

M. Theetten. — Il y a aussi des vœux concernant la Légion d'Honneur et la Médaille Militaire.

Après plusieurs interventions, le Président fait remarquer qu'à l'exemple de notre camarade Perrin, la majorité des Français ne se battaient pas pour avoir des décorations mais pour la libération de la France, ce qui est tout à fait à l'honneur des Français Libres. Le Secrétaire Général fait en outre remarquer que ces motions auraient peu de chances d'être agréées, étant donné que les camarades qui remplissent actuellement les conditions requises pour avoir la Légion d'Honneur et la Médaille Militaire attendent plusieurs années avant d'avoir satisfaction.

Les motions concernant la Légion d'Honneur et la Médaille Militaire sont en conséquence repoussées. Par contre, sur proposition du Président, il est décidé de demander au Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, que la Médaille de la France Libre soit considérée comme titre de guerre.

M. Theetten. — Examinons à présent la motion présentée par la section du Puy-de-Dôme qui demande que toute maladie grave contractée en service pendant la guerre soit considérée comme titre de guerre.

M. le Président. — Cela n'a aucune chance d'aboutir. Les blessures en service commandé, pendant la guerre, ne sont même pas considérées comme titre de guerre.

C'est désolant parce que nous avons peut-être été inconséquents avec nous-mêmes. Mais si l'essentiel qui doit sortir de l'Assemblée Générale est une demande de décorations et de médailles, nous y perdrons malgré nous beaucoup de notre rayonnement. Nous passerons pour des gens très intéressés et si maintenant, 30 ans après, nous insistons trop, nous y perdrons de ce que nous représentons d'une façon si importante dans notre pays.

Quoi qu'il en soit, entendez-vous que soit maintenant la motion du Puy-de-Dôme ?

(La motion du Puy-de-Dôme est rejetée)

M. Theetten. — « Retraite du Combattant ».

Il est décidé de demander la parité entre la retraite du Combattant 14-18 et celle du Combattant 39-45. Il sera demandé également d'augmenter la retraite

de nos camarades qui ont fait les deux guerres, 14-18 et 39-45.

M. le Président. — Je pense que vous êtes d'accord pour voter cette motion ? (**Assentiment**)

Il faudra que vous laissiez au Comité Directeur le soin de renouveler cette motion. Il faudra attirer l'attention des pouvoirs publics sur le fait que beaucoup de nos camarades n'ont pas les moyens précisément de cotiser à une association qui leur est chère et ceci en particulier leur donnerait la possibilité de le faire sans avoir besoin de faire appel à la charité de leurs camarades plus favorisés.

(**Assentiment. Applaudissements**)

M. Theetten. — Voyons, à présent, les motions concernant les évadés par l'Espagne. Il s'agit surtout de faire valoir comme date d'engagement dans les F.F.L. la date de passage de la frontière Franco-Espagnole comme cela se faisait avant août 1953.

M. le Président. — Pour ma part, je crois qu'il est bon d'adopter cette motion et de la faire valoir. (**Assentiment**)

M. Theetten. — « Réseaux non F.F.L. ».

Il est décidé d'envoyer au Ministre des Armées la motion présentée par la Section de Rennes, tendant à faire connaître comme réseaux F.F.L. tous les réseaux de la France Combattante.

M. le Président. — Je vous dirai pour ma part que je suis tout à fait d'accord sur l'esprit et la lettre de cette motion. J'ai toujours présent à la mémoire l'exemple de jeunes, un surtout, garçon de 17 ans 1/2, qui a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur pour fait patent de résistance. Il a découvert après la guerre que tout ce qu'il avait fait, il l'avait fait pour un réseau britannique. Mais dans son esprit, croyez-moi, il l'a largement prouvé depuis, il le faisait foncièrement et en toute croyance pour la France Libre.

Personnellement, je souscris à cette motion et je vous demande votre avis ? (**Assentiment**)

M. Theetten. — « Amis de la France Libre ».

Vœu de la Section du Morbihan qui veut faire une distinction entre militaires et civils pour l'octroi du titre de « Combattant » aux F.F.L. quel que soit l'endroit où ils se trouvaient.

M. le Président. — Vouloir faire une distinction entre ceux qui ont combattu et ceux qui n'ont pas combattu alors qu'ils sont engagés dans la France Libre, me paraît dangereux et inopportun.

Je vais vous préciser un point qui va intéresser notre ami Frogier s'il est là. Il y a eu en Nouvelle-Calédonie la constitution d'une milice locale parce qu'on a craint que les Japonais ne fassent une percée

vers le Sud de l'Océan Pacifique. Dans cet Océan Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est un point stratégique de première importance. Il a donc été constitué en Nouvelle-Calédonie une milice locale dont les composants étaient engagés au titre de la France Libre. Certes, ils ne sont pas allés au combat, mais ce n'est pas de leur faute si les Japonais n'ont pas débarqué en Nouvelle-Calédonie. Ils ont quand même fait acte de foi puisqu'ils se sont engagés. D'aucuns d'entre eux ont voulu rejoindre le bataillon du Pacifique, mais ils n'ont pu le faire, cela nous le savons.

Je crois que cette motion est dangereuse et peut nuire à l'unité de notre Association. Je demande à ceux du Morbihan de la retirer. (**Assentiment**)

M. Theetten. — Nous avons omis d'examiner la motion n° 4 présentée par le Comité Directeur, qui demande de reconnaître comme « Unité Combattante » les forces françaises libres quel que soit le lieu de stationnement des unités.

Bien que le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ait déjà repoussé cette motion, il y a une huitaine de jours, il est décidé de la présenter à nouveau avec l'espoir que les démarches entreprises par M. Melamède auprès des services de ce Ministre, aboutiront.

M. Theetten. — « Amis de la France Libre ».

Vœu de la Section d'Indre-et-Loire qui demande que les services rendus à l'A.F.L. ne soient pas pris en considération pour l'admission des « Amis » et qu'une sélection sévère soit faite pour le recrutement des jeunes comme « amis de la France Libre ».

M. le Président. — En ce qui concerne la première partie de la motion, elle a été réglée avec votre accord hier par le distinguo entre « Combattants Amis de la France Libre » et « Amis de la France Libre ». Il n'y a pas lieu d'y revenir.

Quant à la seconde partie, c'est évidemment un choix à faire pour les Amis de la France Libre. C'est l'affaire des présidents de section et de leur bureau de savoir si le jeune ou le moins jeune est motivé par un souci politique ou s'il est purement et simplement motivé par son adhésion à l'idéal contenu dans l'Appel du 18 Juin.

Cette seconde partie va de soi, c'est à vous, Messieurs les Présidents de section et les Membres du Bureau de vous assurer qu'il n'y a pas ingérence politique dans une Association qui entend rester au-dessus de ces « tripatouillages ». (**Assentiment**)

M. Theetten. — Vœu de la Section du Limousin qui demandait que les Amis ayant au moins 10 ans de présence puissent faire partie du Bureau de la section.

M. Desrosiers a retiré la motion.

M. le Président. — La section du Limousin retirant sa motion, nous nous inclinons.

L'an prochain, j'y reviendrai, il faudra penser à faire très attention aux sections ou des Amis de la France Libre dont la motivation ne permet aucun doute, peuvent nous servir. Je connais des sections où les postes de secrétaire ou autres sont tenus par un Ami de la France Libre avec un entier dévouement qui profite à la section. Pensez-y bien, c'est important, car nous Français Libres, nous ne sommes pas tellement nombreux, nous avons d'autres occupations. Les bonnes volontés sont les bienvenues, elles transmettront notre message. (**Applaudissements**)

Nous acceptons les Amis de la France Libre, sous réserve qu'ils ne puissent pas, pour le moment devenir Président, Vice-Président ou Porte-Drapeau.

Une position souple sera la meilleure et nous vous demandons de laisser à votre Comité Directeur le soin de l'appliquer de cette façon là avec sérénité. (**Assentiment et Applaudissements**)

M. Theetten. — Examinons à présent les motions diverses.

Vœu de la Section de Dunkerque demandant que les F.F.L. bénéficient de trois jours de congés supplémentaires comme les déportés.

M. le Président. — Je ne pense pas que vous puissiez comparer les souffrances que les uns et les autres avons eues avec celles des déportés. Cette motion me paraît inopportune ?

(**La motion est rejetée**)

M. Theetten. — Vœu de la Section du Morbihan demandant que les Chefs de la dernière guerre se souviennent de leurs subordonnés méritants afin de leur faire avoir une récompense.

M. le Président. — Tout à fait d'accord.

Je partage l'avis du Général Kersauson et je vous demande de donner au Comité Directeur l'adresse des gens auxquels nous devons envoyer ce vœu.

Etes-vous d'accord ? (**Assentiment**)

M. Theetten. — Vœu de la Section de Rennes qui éprouve la crainte que l'augmentation de la cotisation n'ait pour conséquence l'amenuisement du nombre des adhérents et souhaite une compression des frais d'exploitation de l'A.F.L.

M. le Président. — Hier, les Présidents de section ont dit qu'ils voulaient bien cette augmentation sous réserve, les uns qu'on ne demande pas les 5 F, les autres que l'annuaire soit prévu.

On a accepté à la majorité l'augmentation de la cotisation.

Je vous rappelle que si on avait appliqué à la

cotisation le taux d'augmentation du coût de la vie, elle devrait être aujourd'hui de 26 F.

Quant aux réserves exprimées hier, nous ne pouvons pas les admettre. Nous sommes unis, nous sommes dans une même équipe, on a décidé l'augmentation de la cotisation, il n'y a pas lieu d'y revenir.

Quant aux efforts entrepris pour la compression des frais d'augmentation, je puis vous assurer, j'en suis le premier témoin, que nous ne pouvons pas aller au-delà de ce qui a été fait. Nous avons, à ma connaissance, diminué de 5 à 6 personnes le nombre de personnes salariées dans l'Association. Nous ne pouvons pas aller plus bas. Ou alors voulez-vous que l'on supprime le bureau de l'Accueil ? Voulez-vous que l'on supprime le bureau de l'Assistante Sociale ? En un mot, je vous le dis, voulez-vous que nous supprimions l'aide que nous apportent Mmes Bougrain et Nicolas ?

Non, je vous le répète, nous ne pouvons pas aller plus loin dans la compression de nos frais. Si c'était possible, la Commission des Finances y serait déjà parvenue !

M. Theetten. — Vœu de la Section du Maine-et-Loire demandant que la Province soit mieux représentée au Comité Directeur.

M. le Président. — Je dois dire que ce vœu a eu déjà une suite avant même qu'il soit émis puisque les représentants provinciaux (ce n'est pas péjoratif !) au Comité Directeur sont habilités lorsqu'ils ne peuvent pas venir à une séance du Comité Directeur, à se faire représenter par quelqu'un de sûr et de solide pour que la province ou la région soit tenue informée.

Je vous ai fait hier la démonstration qu'un Comité Directeur a besoin d'avoir beaucoup de gens pour la gestion proprement dite de l'Association.

Quant à la représentation au sein du Comité Directeur, personnellement, je confirme ce que j'ai déjà dit l'année dernière, je voudrais qu'il y ait davantage de représentants collectifs de la province. Il y a là quelque chose à trouver et la meilleure solution serait certainement d'augmenter le nombre des membres du Comité Directeur. Malheureusement, là encore, nous sommes liés par des statuts qui ont 25 ans d'âge. Vous savez très bien que pour modifier les statuts, nous nous heurtons à des difficultés parce qu'ils ont été visés, approuvés et paraphés par le Général de Gaulle lui-même.

Mais si vous approuvez l'esprit de cette motion du Maine-et-Loire, je vous demande de laisser au Comité Directeur le soin de trouver la formule pour que soit augmentée la présence des représentants de province au Comité Directeur. Non pas avec voix

délibérative puisqu'ils ne sont pas élus par l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative et avec voix, si j'ose dire, de curieux, capables de rapporter à leurs camarades en province ce qui se fait, ce qui se dit au Comité Directeur. C'est un joint absolument essentiel.

Acceptez-vous que nous adoptions le vœu du Maine-et-Loire pour essayer de glisser dans votre règlement intérieur un article permettant ce que je viens de vous dire, à savoir que les meilleurs représentants de nos régions viennent au Comité Directeur ?

Etes-vous d'accord ? (Assentiment)

M. Theetten. — Vœu de la Section du Puy-de-Dôme demandant qu'une plaque commémorative F.F.L. soit créée pour rendre hommage à nos camarades décédés.

M. le Président. — Nous avons reçu des offres qui ne manquent pas d'intérêt. La plus séduisante nous paraît être une petite plaque toute simple dont le prix serait de l'ordre de 7.000 à 8.000 anciens francs sur laquelle il y aurait une Croix de Lorraine : « Les Français Libres se souviennent ». (Applaudissements)

La Section de Haute-Garonne et du Gers se tient à la disposition des Présidents de section qui voudraient commander ces plaques. De mon côté, j'ai bien l'intention d'en acheter une et de la remettre à ma famille pour qu'elle soit mise sur ma tombe. (Applaudissements).

M. Theetten. — Vœu de la Section d'Indre-et-Loire demandant que le personnel des offices d'Anciens Combattants comprenne une assistante sociale.

M. le Président. — Cela devrait être vu avec l'Office des Anciens Combattants en lui demandant de vérifier ce problème.

Vous êtes bien d'accord pour qu'on retienne l'esprit de cette motion ? (Assentiment)

Il y a ensuite les motions que nous n'avons pas pu diffuser. Je vais vous les lire rapidement. Ce sont des motions qui sont parvenues au siège après les délais.

La plupart de ces motions reprennent des vœux qui ont déjà été examinés.

Quant à la motion de Toulouse qui demande de tout mettre en œuvre pour éviter les résurgences du nazisme et du facisme, elle a une nuance politique et de ce fait ne peut être présentée par l'A.F.L. mais je rassure Toulouse en lui disant qu'à travers les Associations d'Anciens Combattants, nous suivons de près cette question.

Il y a également une motion présentée par le Comité des Français pour la formation des Libertés

Européennes, concernant la profanation du Monument aux Morts de l'Ecole Normale Supérieure.

J'ai estimé que nous n'avions pas à nous mêler à ce Comité Français et qu'il était préférable que nous présentions nous-mêmes la motion. J'espère que vous êtes bien d'accord ? (Assentiment)

Il y a une autre motion que je voudrais bien vous soumettre dans son esprit, car elle n'est pas en forme.

Je me suis fait donner un bulletin des Forces Navales Françaises Libres qui donne tous les noms des bâtiments qui ont appartenu aux F.N.F.L.

Il se trouve que la Marine va avoir un nouveau programme de constructions. Etes-vous d'accord sur le principe, laissant au Comité Directeur le soin d'élaborer, que dans toute la mesure du possible, par priorité les noms de ces unités soient choisis parmi les noms des anciens bâtiments de la France ? (Assentiment et Applaudissements).

Enfin, avant de clore cette séance, je voudrais vous dire que nous avons évoqué les anciens combattants, les comités d'entente, etc. Or, pour ma part, je me méfie toujours non pas des anciens combattants et des comités d'entente, mais du danger que l'on nous confonde avec les anciens combattants, disons du tout venant des anciens combattants.

Nous ne sommes pas des anciens combattants comme tout le monde. Le Général de Gaulle lui-même l'avait dit, nous sommes des engagés volontaires ; chaque Français Libre a été un engagé volontaire. Il serait navrant que l'on nous assimile à des anciens combattants comme les autres, car les anciens combattants de la guerre 14-18 bien que très méritants, n'ont pas fait complètement leur devoir. Il est certain que si en 1929 et 1933 les associations d'anciens combattants, qu'elles soient communales, cantonales, départementales ou régionales, si ces associations d'anciens combattants avaient par une pétition couverte de 15 millions de signatures, appelé l'attention du Gouvernement, il n'aurait probablement pas cédé sur la Sarre et n'ayant pas cédé sur la Sarre, il n'y aurait pas eu la guerre de 1939-1945. (Applaudissements)

Notre rôle essentiel en dehors de celui de secourir nos camarades, en dehors de propager l'idéal de l'appel du 18 juin, doit être de travailler à détruire à l'avance les germes qui demain pourraient faire naître à nouveau une France Libre. Je m'explique.

Nous devons faire en sorte que ce doit être un effort constant de nous tous, d'être vigilants et de faire en sorte, sans faire de politique de partis, que le pays ne commette pas d'erreurs grossières et capitales sur le plan de l'analyse de situation risquant de l'entraîner dans un nouveau conflit. Voilà, je crois, un rôle important qu'il nous faut remplir.

Si vous êtes d'accord avec nous, c'est ainsi que nous poursuivons notre action. (Applaudissements)

Enfin, pour conclure, j'attire une fois de plus votre attention sur le fait qu'il n'y a même pas eu 2.000 voix exprimés à cette Assemblée Générale alors qu'il y a plus de 6.500 membres actifs cotisants à l'Association ! Ceci condamne notre action à nous tous. Il faut que les présidents de section reprennent « du

poil de la bête », relisent les statuts et le règlement intérieur pour bien les faire connaître, s'en inspirer, les observer.

L'assemblée est terminée. J'espère que 1971 vous apportera beaucoup de satisfactions à vous tous, j'espère surtout, c'est l'essentiel de mon souci, j'espère que la France actuelle... suivra la voie tracée par notre Président d'Honneur, le Général de Gaulle.

Liste des Sections fonctionnant à la date du 15 Mai 1971

I - METROPOLE	ISERE	SEINE-MARITIME (Rouen)	CANADA (Edmonton)
AIN	JURA	SEINE-MARITIME (Le Havre)	CANADA (Montréal)
AISNE	LANDES	SEINE-MARITIME (Dieppe)	CANADA (Toronto)
ALLIER	LOIR-ET-CHER	SEINE-MARITIME (Fécamp)	CHILI
BASSES-ALPES	LOIRE (Saint-Etienne)	SEINE-ET-MARNE	COLOMBIE
ALPES-MARITIMES (Nice)	LOIRE (Riorges)	YVELINES	ESPAGNE
ALPES-MARITIMES (Cannes)	LOIRE-ATLANTIQUE (Nantes)	DEUX-SEVRES	GRANDE-BRETAGNE
ALPES-MARITIMES (Roquebrune)	(Presqu'île de Guérande)	SOMME	IRAN
ARIEGE	LOIRE-ATLANTIQUE	TARN	LIBAN
AUBE	LOIRET	TARN-ET-GARONNE	ILE-MAURICE
BOUCHES-DU-RHONE (Marseille)	LOT	VAR (Toulon)	MEXIQUE
BOUCHES-DU-RHONE (Aix-en-Provence)	LOT-ET-GARONNE	VAR (Fréjus)	PEROU
CALVADOS	MAINE-ET-LOIRE	VAR (Hyères)	PORTUGAL
CHARENTE	MANCHE (Nord)	VAUCLUSE	SUISSE
CHER	MANCHE (Sud)	VENDEE	TURQUIE
CORSE	MARNE	VIENNE	U.S.A.
COTE-D'OR	HAUTE-MARNE	HAUTE-VIENNE (Limousin)	
COTES-DU-NORD (St-Brieux)	MAYENNE	VOSGES	III - OUTRE-MER
COTES-DU-NORD (Dinan)	MEURTHE-ET-MOSELLE	YONNE	NOUVELLE-CALÉDONIE
COTES-DU-NORD (Paimpol)	MEUSE	TERRITOIRE DE BELFORT	CAMEROUN (Yaoundé)
COTES-DU-NORD (Lannion)	MORBIHAN (Vannes)		CAMEROUN (Douala)
COTES-DU-NORD (St-Quay-Portrieux)	MORBIHAN (Lorient)	REGION PARISIENNE	CENTRE AFRIQUE
DORDOGNE	MORBIHAN (Ile de Groix)	PARIS-EST	CONGO (Pointe-Noire)
DOUBS	MOSELLE	PARIS-NORD	CONGO (Brazzaville)
DROME-ARDECHE	NORD (Dunkerque)	PARIS-OUEST	CONGO (Kinshasa)
EURE	NORD (Lille)	PARIS-SUD	COTE-D'IVOIRE
EURE-ET-LOIR	NORD (Roubaix)	ESSONNE	DAHOMEY
NORD-FINISTERE (Brest)	NORD (Douai)	HAUTS-DE-SEINE	GABON
NORD-FINISTERE (St-Renan)	NORD (Avesnes)	(Boulogne-sur-Seine)	GADELOUPE
NORD-FINISTERE (Lannion)	OISE	HAUTS-DE-SEINE (Neuilly)	GUYANE FRANÇAISE
NORD-FINISTERE (Lesneven)	ORNE	HAUTS-DE-SEINE (Bois-Colombe)	INDE
NORD-FINISTERE (Ploudalmezeau)	PAS-DE-CALAIS	SEINE-SAINT-DENIS	MADAGASCAR (Majunga)
NORD-FINISTERE (Carantec)	PUY-DE-DOME	VAL-DE-MARNE (Charenton)	MADAGASCAR (Tamatave)
SUD-FINISTERE (Ile de Sein)	PYRENEES-ATLANTIQUES (Anglet)	VAL-DE-MARNE (Maisons-Alfort)	MADAGASCAR (Tananarive)
GARD	PYRENEES-ATLANTIQUES (Pau)	VAL-D'OISE	MADAGASCAR (Diego-Suarez)
HAUTE-GARONNE	HAUTES-PYRENEES		MALI
GIRONDE	PYRENEES-ORIENTALES	II - ETRANGER	MAROC
HERAULT	BAS-RHIN (Strasbourg)	ARGENTINE	MARTINIQUE
ILLE-ET-VILAINE (Rennes)	BAS-RHIN (Sélestat)	AUSTRALIE	LA REUNION
ILLE-ET-VILAINE (St-Malo)	HAUT-RHIN	BELGIQUE	ST-PIERRE-ET-MIQUELON
INDRE	RHONE	BRESIL (Récife)	SENEGAL
INDRE-ET-LOIRE	HAUTE-SAONE	BRESIL (Rio-de-Janeiro)	Territoire des AFFARS et ISSAS
	SAONE-ET-LOIRE	BRESIL (Sao-Paulo)	TAHITI
	SARTHE		TCHAD
	SAVOIE		TOGO
	HAUTE-SAVOIE		

LE BUREAU ET LES COMMISSIONS

Le Comité Directeur s'est réuni le 16 Mai 1971 et a procédé au renouvellement du Bureau et des Commissions :

BUREAU

Président : Amiral La Haye
1^{er} Vice-Président : M^o Maurice Blum
2^e Vice-Président : Colonel Barberon
3^e Vice-Président : M. Bauche
Secrétaire Général : Colonel Denise
Trésorier Général : M. Hauser

Puis, il est procédé à la désignation des Commissions :

COMMISSION D'ADMISSION

Président : Colonel Barberon
Membres : MM. Besset, de Cadenet, Colonel Gence, Commandant Gonneville.

COMMISSION JURIDIQUE ET DE LIAISON AVEC LES ASSOCIATIONS DE RESISTANCE

Président : Maître Maurice Blum
Membres : Maître Glimet, M. Melamède.

COMMISSION DES ACTIVITES PARISIENNES

Président : M. J.-P. Lacroix
Vice-Président : M. Besset
Membres : MM. de Cadenet, R. Victor, Fauchon.

COMITE PERMANENT DE LA VENTE ANNUELLE

La composition sera donnée ultérieurement.

COMMISSION DES FINANCES

Président : M. Lebon
Membres : MM. Anthelm, Faure, Hauser, Khaëtt.

COMMISSION SOCIALE ET DE RECLASSEMENT

Président : Général Delange
Vice-Président : Docteur Robet
Membres : MM. Anspach, Colonel Baron, Fauchon, Gioux, Commandant Gonneville.

NATURALISATION

Général Flipo

COMMISSION DU CLUB

Président : Général Flipo
Membres : Docteur Griffie, Commandant Gonneville, M. Hauser, M. Jourdan.

COMMISSION DES DROITS

Président : M. Melamède
Membres : MM. Guillaumet, Theetten.

COMMISSION DE LA REVUE

Président : Maître Maurice Blum
Comité de Rédaction : MM. Bauche, Driay, Droit, Jourdan, Mlle Claudine La Haye, M. Victor.
Comité Financier : MM. Besset, Hausset.
Directeur Gérant : M. Jourdan.

COMMISSIONS DES SECTIONS

Président : Colonel Denise
Secrétaire : M. Jourdan
Membres : Commandant Grebert, M. Hauser.

DELEGATION AU COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS 1939-1945

MM. Bauche, de Cadenet, Theetten.

REPRESENTATION AUX OFFICES D'ANCIENS COMBATTANTS

MM. de Cadenet, Flipo, Gence, Theetten.

CONSEILLERS EN RELATIONS PUBLIQUES

O.R.T.F. : MM. Besset, Lacroix
Presse : MM. Jean Marin, Victor
Parlement : M. Theetten

DELEGUES A L'ETRANGER

Le Comité Directeur décide que :

a) un délégué dans un pays étranger n'est pas indispensable quand il n'y a qu'une section implantée dans le pays. En conséquence, les délégués intéressés sont supprimés ;

b) dans les pays où il n'y a pas de section ou dans les pays où il y a plusieurs sections, des délégués pourront être désignés, sur proposition du Bureau, au Comité Directeur ;

c) en tout état de cause, un délégué ne peut être « accrédité » que dans le seul pays où il séjourne. Les Préfets, Hauts-Commissaires pour les DOM-TOM et Ambassadeurs pour l'Etranger seront avisés de ces décisions par les soins du Président de l'A.F.L. qui leur fera connaître les noms des délégués accrédités ou non dans leur pays.

Délégation de Tunisie. — En application de la décision mentionnée dans le paragraphe 5 des statuts et sur proposition du Bureau, le Comité Directeur approuve comme délégué de l'A.F.L. en Tunisie la nomination de M. le Colonel Dulau Jean-Pierre, Compagnon de la Libération, nouvellement affecté en Tunisie.

LE GIGOT DE GABÈS

PAR MAURICE JOURDAN

Le 10 Mars 1943, c'était Ksar Rihane, la Force L ayant mieux fait que de résister ; elle fut récompensée par le Radio « Most Immediate » du Général Montgomery qui lui disait : « Well done ! » (Bien joué).

La ténacité et l'habileté de Leclerc avait obligé les Allemands fortement installés sur la ligne Mareth à décrocher et permis à la 8^e Armée de franchir cette admirable ligne Maginot du Sud tunisien, où les régiments écossais avaient perdu bien du monde en rudes assauts.

Donc, le 30 Mars, nous étions installés à quelques kilomètres à l'ouest de Gabès, dans la nature hostile, de sable et de cailloux comme toujours. Malgré les sursauts de l'Afrika Korps, de son artillerie et de son aviation qui tentaient de nous interdire le débouché, le commandement donna quelques heures de permission afin de pouvoir reprendre contact avec la vie civilisée de la première ville française libérée. C'est dans un Gabès pavoisé aux couleurs françaises que nous débarqua le camion. Nos yeux habitués aux horizons du désert admirèrent ce joli petit port. Nous avons déambulés dans les rues comme des Bidasses que nous étions d'un seul d'un coup redevenus ; une échoppe de coiffeur : mon arrivée « hirsute » fait sourire l'artiste capillaire, il a déjà l'habitude.

— Un schampoing ?

— Oui, ce n'est pas du luxe.

Après le dernier rinçage, la cuvette est, dans le fond, remplie de sable.

Ensuite, la plage, la mer, vite un bain. Quel délice ; toutes les fatigues partent dans l'onde amère.

Un tour dans la cité juive pour faire réparer ma montre pleine de sable. Les femmes israéliennes, dès qu'elles apprennent que nous sommes Français, nous embrassent mains et bras en criant : « Francaoui ! Francaoui ! Merci ! Merci ! ».

L'arrivée des Alliés a fait fuir les Germains qui ont pillé, volé et de quelle façon brutale ; les bagues arrachées ont laissé les doigts ensanglantés ; les boucles d'oreilles, des lobes déchirés... tristes méthodes. C'est le début, nous en verrons d'autres.

Retour au point d'appui momentanément calme. Les trois Européens de la Section se retrouvent tout rajeunis étant fraîchement tondus, rasés et débarbouillés de la crasse du voyage. Cela nous fait bien rire.

Jean Gaulis, lui, a réussi à se procurer un gigot (Gabès est un port moutonnier où viennent embarquer les moutons élevés sur les plateaux du Centre tunisien).

Pour ma part, j'ai rapporté une géographie de la Tunisie, niveau du Certificat d'études ; nous voici donc équipés : nourritures alimentaires et spirituelles. Un maître d'œuvre pour les travaux culinaires, c'est Ramel, le chef de Section, qui organise la cuisson de ce produit tunisien qui excite par avance notre appétit, car de la viande fraîche au menu, c'est un souvenir qui se perd dans la nuit des temps.

Une « tin » remplie de sable dans laquelle est versée la valeur d'un litre d'essence, la marmite avec un peu d'huile et dans le fond le gigot ; en se reculant de quelques mètres, une allumette sur cet ensemble presque explosif. Plouf !... une belle fumée noire au milieu de laquelle commence à rissoler notre pièce de viande qui dégage un parfum qui nous creuse l'estomac.

— Alerte aux avions. Ils en ont encore !

Il faut mettre un terme aux préparatifs culinaires, éteindre le foyer et sauver le gigot des mauvais coups. Devant la faim qui nous tenaille, nous ne pouvons pas tenir ; on tire un peu de la peau qui a bien voulu rôtir et un peu de viande encore crue — à pleines mains on dévore, c'est ferme ; il y a bien, comme toujours, un peu de sable et un vague relent d'essence à défaut de l'ail — c'est bon, mais c'est fini pour ce soir.

On roule... toute la journée, l'oued Akarit-Oudref — les Allemands ont l'art de décrocher et enfin le soir dans le pli d'un djebel, on peut encore s'arrêter, souffler et la cuisson du gigot de reprendre ; même scénario que la veille : Avions — spectacle de feu d'artifice — traçouses — fusées éclairantes — tranches de gigot à peine cuites, il faut en pleine nuit repartir. Leclerc pousse vers l'avant, ce grand chef serait capable d'arriver à Tunis avant Montgomery. Enfin, le lendemain, la cuisson peut se terminer, nous avons trouvé une sorte de petite case en pisé où grâce à une couverture devant l'unique ouverture, Ramel peut fignoler la préparation sans que le feu nous attire des reproches, mais avant de pouvoir gratter l'os à blanc, il faut évacuer la cahute, chassés par les puces (elles aussi affamées) et finir notre appétissant gigot perchés sur les rochers éboulés du djebel.

FOURNITURES DE BUREAUX

Mobilier Métallique « ATAL »
Papier Héliographique « REGMA »
Machines à Ecrire et à Calculer « REMINGTON »

Ets J. CHAUMET

42, rue Magenta - POITIERS
Téléphone : 41-21-65

maurens

8, RUE DE TURBIGO, PARIS 1^{er}
TEL. : 236 81-04 - 508 02-00

**BOUTONS HAUTE COUTURE****TRANSPORTS MEUBLES NEUFS**

DEMEMAGEMENTS
SUR TOUTE LA BRETAGNE

René HOUZEAU

114, Av. Michelet - 93-SAINT-OUEN
Tél. CLI. 59-63

**TRAVAUX RÉUNIS
DE L'ILE DE FRANCE**

(T. R. I. F.)

Société Anonyme au Capital de 350.000 F

Siège Social : 15, rue Jean-Marie-Poulmarch
94 - IVRY Té. : 482-70-99

CHARBONS - MAZOUT

-:-

ETABLISSEMENTS

CAMPENIO

10, avenue Général-Gouraud
Tél. 92-28-44 83 - TOULON

B.O.F. Volailles - Produits surgelés
Alimentation Générale

MAISON COLLOVRAY & Cie S. A.

au capital de 400.000 F

Spécialité de collectivités
GROS - DEMI-GROS

45, route de Metz à MAXEVILLE-54
Tél. : 24.26.22 - 53.38.81 Télex. : 85.670

PEPINIERES ROBERT

EVECQUEMONT
78 - VAUX-SUR-SEINE

Ets A. G I O U X, Ingénieur
Ex-Cap. Génie 1^{er} D.F.L.

ISOLANTS ELECTROTECHNIQUES

1, place de l'Estrapade, PARIS-5^e - ODE. 57-68
Personnel 50 % 1^{er} D.F.L.

SOCIETE

A.M.C.A. LACQ SERVICE

B.P. 25 - 64-ARTIX

DANS LES SECTIONS**DONS DES SECTIONS**

Indes	118,00
Etats-Unis (Paramus)	3.982,03
Val-de-Marne (Alfortville)	191,50
Oise	1.000,00
Seine-et-Marne	500,00
Lot	100,00
Guyane	5.000,00
Mexique	2.000,00
Don d'un particulier (Basses-Pyrénées)	500,00

ALPES-MARITIMES**Section de Nice**

Composition du Bureau :

Président d'Honneur : M. Pasquini Pierre

Fondateur

Président d'Honneur : Legendre Lucien

Président Actif : M. Sanglier Fernand

Vice-Présidents : M. Argilier Charles

: M. Benard René

: M. Proust Raymond

: M. Le Troublon Jacques

: M. Aubert Jean

Secrétaire Général : M. Bouchara Charles

Trésorier Général : M. Morel Francis

Trésorier Adjoint : M. Cloarec André

Membres : M. Moneclay Pierre

M. Fliaschef Boris

M. Guiol Armand

M. Carlier Julien

M. Noilou Louis

Section de Roquebrune-Cap-Martin

Composition du Bureau :

Président d'Honneur : M. Maurice Raimondi

Président Actif : M. Camille Le Roy

Vice-Présidents : M. Laurent Ravix

M. Gabriel Bonneau

Secrétaire Générale : Mme Soulligne

Secrétaire Adjoint : M. Paul Zickenheiner

Trésorier : Cdt Raoul de Fay

Trésorier Adjoint : M. Jean Meroni

Membre : M. Guy Marec

BOUCHES-DU-RHONE**Section de Meyreuil**

Composition du Bureau :

Président : M. F. Pierret

Vice-Président : M. L. Monguilan

Secrétaire Général : M. Fevret

Service Social : M. L. Quelen

Porte-Drapeau : M. P. Landini

Délégués :

— pour Salon : M. Lucas

(Crau-Durance)

— pour l'Etang de Berre : M. H. Marie

— pour Arles : M. Bourden

— pour Gardanne : M. Daumet Pierre

CHARENTE-MARITIME**Section de La Rochelle**

Composition du Bureau :

Président : Colonel Dives Emile

Vice-Présidents : Dr Verliac Georges

M. Becker Georges

M. Mayoux Jean

Trésorier : M. Bonnin Franck

Secrétaire : M. Panel Albert

COTES-DU-NORD**Section de Saint-Brieuc et Saint-Quay-Portrieux**

Composition du Bureau :

Président : M. Royer Michel

Président Adjoint : M. le Cdt Thulot Guy

Vice-Présidents : M. Guelorguet

M. Amicel H.

Secrétaire : Mme Janvier
 Trésorier : M. Roblin
 Porte-Drapeau : M. Morin Jean
 Membres : M. Hains
 M. Rouaze
 M. Kermarrec L.
 M. Michaux Ange
 M. Prigent Pierre
 Délégué : M. Le Damany Francis

Section de Lannion-Perros-Guirec

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : Cdt Charrier
 Président : M. Berre
 Vice-Président : M. Creach
 Secrétaire Trésorier : M. Quinquis
 Porte-Drapeau : M. Morvan
 Délégué à Trébeurden : M. Le Scanf
 Délégué à Lannion : M. Warenghem
 Membres : Berhault
 M. Petitpierre
 M. Angeron
 Délégué de Belle-Isle en Terre : M. Premel
 (formation section en cours)

FINISTERE NORD

Section de Carantec

Composition du Bureau :
 Président : M. Berder Alexandre
 Secrétaire : M. Huteau Henri
 Secrétaire Adjoint : Mme Kerrien
 Trésorier : M. Léon Ernest
 Trésorier Adjoint : M. Moisan Francis

HAUTE-GARONNE ET GERS

Section de Toulouse

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : Général G. de Froment
 Vice-Président d'Honneur : Dr Jean-Pierre Payri
 Président en exercice : M. Boileve Jean
 Vice-Présidents : M. Buergua Jean-Louis
 M. Galter Joseph
 M. Petit Henri
 Secrétaire Général : M. Dallemer Aimé
 Secrétaire Adjoint : M. Louaty François
 Trésorier Général : M. Meunier Georges
 Trésorier Adjoint : M. Vincent Jean-Louis
 Porte-Drapeau : M. Vincent Jean-Louis
 Chargée Action Sociale : Mme Mazana Angèle
 Mme Blary Robert

Chargé des relations avec le Comité d'Entente, C.D.R.
 et autres associations en plus

Président : M. Buergua, Vice-Pdt
 M. Magloire Guy
 Membres : M. Nicolas René
 M. Bassile Elias
 M. Viadiou Raymond

GIRONDE

Section de Bordeaux

Composition du Bureau :
 Président : M. Ledoux
 1^{er} Vice-Président : M. Boucanus
 2^e Vice-Président : Docteur Creste
 3^e Vice-Président : Commandant Pioch
 Secrétaire Général : M. Lacombe
 Secrétaire Adjoint : M. Helft
 Trésorier Général : M. Guichard
 Trésorier Adjoint : M. Meyre

Comité d'Honneur 1971

M. J. Chaban-Delmas, Premier Ministre.
 Compagnon de la Libération.
 M. le Général Lavergne, Cdt la 4^e Région Militaire.
 Compagnon de la Libération.
 M. le Général Arnaud, Commandant la 41^e D.M.
 Compagnon de la Libération.
 M. le Général Le Scouezec.
 M. le Préfet Honoraire Troquereau.
 M. Casteran, Ministre Plénipotentiaire
 de la France Libre.
 M. le Major Barton, Président-Fondateur
 de la Section de la Gironde.
 M. Lacoste, Conseiller Général,
 Adjoint au Maire de Bordeaux.
 MM. Drefous-Ducas, Colonel Mairet,
 Lieutenant-Colonel Jean Mufraggi,
 Compagnons de la Libération.
 MM. Lévêque et Humbert, Anciens Présidents
 de la Section de Gironde.

MAINE-ET-LOIRE

Section d'Angers

Composition du Bureau :
 Président : Mlle Poilane
 Vice-Présidents : Colonel Jouslin de Noray
 Commandant Degueille
 Secrétaires : M. Ferdinand Heudier
 M. Louis Colas
 Trésorier : M. Gabriel Moirand

Membre : M. Maurice Maurier
 Commiss. aux Comptes : M. André Greck
 M. Debruyne
 Porte-Drapeau : M. François Baconnais
 Porte-Drapeau Adjoint : M. Joseph Pineau

MARNE

Composition du Bureau :
 Président : M. Roger Libersa
 Vice-Président : M. Raoul Bazin
 Secrétaire : Mme Libersa
 Trésorière : Mme Samson
 Membre du Bureau : Colonel Mercier

MOSELLE

Composition du Bureau :
 Président : M. Bernard Lauris
 Présidents Adjoints : M. Desbruères
 M. Roger Lefèvre
 (Metz-campagne et
 Est-Moselle)
 Vice-Présidents : M. David
 M. Tribout
 Secrétaire : M. Jourdan
 Trésorier : M. Farny
 Porte-Drapeau : M. Mechior
 Assesseurs : MM. Guerbeurt, Hochard,
 Klein et Fiévez

MORBIHAN

Section de l'Île de Groix

Composition du Bureau :
 Présidente : Mme Guéran
 Vice-Président : M. Guillaume Pierre
 Secrétaire-Trésorier : M. Niclot
 Porte-Drapeau : M. Puillon Paul

OISE

Section de Beauvais

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : M. Jacques Bruneau
 Préfet de l'Oise
 Président : M. Jean Forestier
 Vice-Président : M. Léon Gautier
 Secrétaire : M. Marcel Brocard
 Secrétaire Adjoint : M. Philippe Saussard
 Trésorier : M. Marcel Cornier
 Commiss. aux Comptes : M. Edgard Boudoux
 Porte-Drapeau : M. Marcel Cornier
 Délégués :
 — Beauvais : M. Philippe Saussard
 — Clermont : M. Pierre Terrisse
 — Compiègne : M. Roger Rollet
 — Senlis : Mme Jeanine Nicholson

PUY-DE-DOME

Section de Clermont-Ferrand

Composition du Bureau :
 Président : M. Michel Marcand
 Vice-Présidents : Colonel Drigout
 M. Jean Rouille
 M. Gabriel Brunel
 Secrétaire Général : Capitaine Fleurent
 Trésorier : M. Yves Relave
 Porte-Drapeau : M. Basile Aballea
 Porte-Drapeau Adjoint : M. Pascal Quijada

PYRENEES-ATLANTIQUES

Section de Pau

Composition du Bureau :
 Président : M. H.C. Tardif
 Vice-Présidents : M. J. Touya
 M. A. de Lapeyre
 M. J. Cloup d'Oloron
 Secrétaire : M. R. Lebèvre
 Trésorier : M. Pierre Mezailles
 Porte-Drapeau

Section de Biarritz

Composition du Bureau :
 Présidents d'Honneur : Colonel Joubert
 Docteur Mongrand
 Président : Cdt F.M. Lynch
 Vice-Présidents : M. Suarez
 M. Saleh
 Secrétaire : M. R. Naschold
 Trésorier : M. Laurent
 Trésorier Adjoint : Mme Perot
 Délégués cantonaux :
 — Bayonne : M. Suarez
 — Saint-Jean-de-Luz : M. Mebarek
 — Bidart-Guéthary : M. Briault
 — Hendaye : M. Dupouy
 — Saint-Palais : M. Etchegoyen

RHONE

Section de Lyon

Composition du Bureau :
 Président Actif : M. Tardy Raoul
 Vice-Présidents : Docteur Jafar Robert
 M. Saporie
 Secrétaire Général : Arzrouni Armen
 Trésorier Général : M. Bachterzi Henri
 Porte-Drapeau : M. Noël Marcel
 Porte-Drapeau suppléants : M. Fernant Joseph
 M. Sarikam Mohamed

Membres du Bureau : M. Chemevat Paul
 : M. Beaudouin Pierre
 : M. Garelli Georges
 Commiss. aux Comptes : M. Desseaux Antoine
 M. Aillard Maurice

SEINE-MARITIME

Section de Rouen

Composition du Bureau :
 Président : Docteur Mothay
 Président Honoraire : M. B. Lefebvre
 Vice-Président : M. Obadia Maurice
 Secrétaire : M. Laenen Michel
 Trésorier : M. Ehrman Serge
 Porte-Drapeau : M. Girard Georges
 Membres : MM. Lebloas J.-P., Locardel, Pomies,
 Ranson F., Lebihan J., Denier, Bricourt, Aubert P.

Section du Havre

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : Commandant Fratacci
 Président : M. Bernard Sery
 Vice-Président : M. John Griffin
 Trésorier : M. Hippolyte Bar
 Secrétaire Général : M. Jean Marc
 Secrétaire Adjoint : M. Raymond Wettel
 Porte-Drapeau : A pourvoir
 Membres : Mme Lefebvre-Ebran
 M. Coquerel
 M. Le Perf
 M. Besse
 M. Fercoq

VIENNE

Section de Poitiers

Composition du Bureau :
 Président : M. Max Ragot
 Vice-Présidents : Mlle R. Duponchelle
 : M. P. Gloagen
 : M. M. Strawzynski
 Secrétaire : M. Eprinard
 Trésorier : M. Dubourg
 Porte-Drapeau : M. Giraudeau
 M. Vilasèque

YVELINES

Composition du Bureau :
 Président : Général Roger André
 Vice-Présidents : M. Henri Lecte
 M. Pierre Sellen
 Secrétaire : Mme M.A. Baratte
 Trésorier : Mme Louis Arnout

Membres : M. Henri de Boissoudy
 M. Charles Haleman
 M. Lucien Millet
 M. Marc Ploux
 M. Jacques Tillier
 Porte-Drapeau : M. Bernard Hubert
 M. Pierre Loquet

ILE DE LA REUNION

Composition du Bureau :
 Président : M. André Pelte
 Vice-Présidents : M. René Legras
 M. Gilbert Abadie
 Trésorier Général : M. Daniel Olchanetzky
 Secrétaire Général : M. Michel Gonneau
 Conseiller Technique : M. René Maury

TAHITI

Composition du Bureau :
 Président : M. Jean Roy Bambridge
 Vice-Présidents : M. Jacques Drollet
 M. Teiho Tehei
 Secrétaire Général : Mlle Lucette Huck
 Trésorier : M. Jean Niort
 Archiviste : M. Max Noble

BELGIQUE

Section de Bruxelles

Composition du Bureau :
 Président : Docteur Rochette
 Vice-Présidents : Mme de Schoutheette de Tervarent
 M. Durand Robert
 M. Quiblier Arthur
 Secr.-Trésorier : M. Savinien Jules
 Membres : MM. Laridant, Peypers, Rick.

COTE-D'IVOIRE

Section d'Abidjan

Composition du Bureau :
 Président : M. Pierre Chenal
 Vice-Présidents : M. Cadéac d'Arbaud
 Lt-Colonel Morvan
 M. Fall Doudou
 Secrétaire-Trésorier : M. A. Nedelec
 » Adjoint : M. Lenain
 M. Charlier
 Membres : MM. Héritier, Perpignani, Mabile, Gueye
 Assane, Rogier Vidal, Bleindou.
 Porte-Drapeau : M. Sidiki Fofana
 Comité des Fêtes :
 Animateur : M. Rosier
 Membres : MM. Leballeur, Larèze de Pol, De Costa,
 Commandant Viaud.

SUISSE

Section de Genève

Composition du Bureau :
 Président : M. Jean Caneri
 Vice-Président : M. Alex. Beresnikoff
 Secrétaire-Trésorier : M. Jean Freudiger
 Membres : Mme Fenart
 Mme O. Frank

ILE MAURICE

Section de Port-Louis

Composition du Bureau :
 Président : M. Ignace Planche
 Vice-Présidents : M. Raymond Devienne
 : M. S. de Grandmaison
 Trésorière : Mme Jean Giraud
 Secrétaire : M. G. Malherbe
 Vérif. aux Comptes : M. D. Arsenius
 M. R. Sarah

MADAGASCAR

Section de Tananarive

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : M. René Loyseau
 Président : M. J. Castelbon
 Vice-Présidents : M. le Gouvern. Capagorry
 : M. Ralison
 Secrétaire : M. Olchanetzky
 Secrétaire Adjoint : M. Petit
 Trésorier : M. Beaubier
 Trésorier Adjoint : M. Winter

Membres : M. Randriamanga
 M. Mamadou Amadou
 M. Rafidison
 M. Bourgeois

SENEGAL

Section de Dakar

Composition du Bureau :
 Président d'Honneur : M. René Blanchard
 Président : M. Jacques Linhard
 Vice-Présidents : Maître Amadou Diop
 M. Maurice Chevance-Bertin
 Médecin Général Inspecteur
 Pierre Richet
 Secrétaire : M. Jacques Loirat
 Secrétaire Adjoint : M. Edouard Behary
 Trésorier : M. Gilbert Rethers
 Trésorier Adjoint : Mme Paule Benier
 Affaires Sociales : M. Pierre Castorène
 Liaison avec les C.V.R.
 et Organisations Sénégalaises :
 MM. Mamadou Lamine Diop, Abdou N'Ddiaye,
 Mantalla M'Baye.

TUNISIE

M. David Edouard, notre délégué, quitte Tunis.
 Il sera remplacé par le Colonel (R) Dulau Jean-
 Pierre, Compagnon de la France Libre — ex-1ère
 D.F.L.

INFORMATION

Sous la présidence effective de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, a été célébrée, le 10 mai 1971, à 12 h 30, la pose d'une plaque à la mémoire du Colonel Pierre Bourgoïn, Compagnon de la Libération, ancien député de Paris, qui commandait les parachutistes S.A.S. Français, qui opérèrent en Bretagne lors du Débarquement.

Devant l'immeuble où il a résidé de 1944 à 1968, Mme Bourgoïn et sa fille aux côtés de M. Roger Frey, Ministre d'Etat, étaient entourés du Général Valin, de l'Amiral Charles Edward La Haye, Président de l'Association des Français Libres, de M. Lucien Neuwirth, Questeur de l'Assemblée Nationale, de Mme Croizier, député, de M. Planchet, Syndic du Conseil de Paris, et de nombreuses personnalités représentant les autorités civiles et militaires, ainsi que d'anciens parachutistes S.A.S. et de nombreux amis du Colonel.

COMMUNIQUÉ

Le Comité National du Mémorial du Général de Gaulle, placé sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et que préside Monsieur Henri Duvillard, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, rappelle que la souscription pour l'édification du Mémorial à Colombey-les-Deux-Eglises est en cours dans toute la France.

Pour Paris, les dons en espèces peuvent être remis au Secrétariat Général du Comité National du Mémorial du Général de Gaulle, 8, boulevard des Invalides, Paris (7^e), ou versés à son compte postal Paris 5.76.

En Province, le public est informé des modalités de souscription par les Comités départementaux.

Un compte spécial est ouvert à l'Association.

aliments
de qualité
service complet
SANDERS
assure la rentabilité de
votre élevage

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
LOCATION DE MATÉRIEL
TERRASSEMENTS

Denis YVOZ

59 - LOOBERGHE, par Bourbourg
Tél. 13 à Lynck

SERRURERIE - FERRONNERIE
MENUISERIES METALLIQUES

|||

R. RICARD

|||

25-27, RUE DU MARECHAL-FOCH
33 - TALENCE-BORDEAUX

1964

CHATEAU CLIMENS

1er CRU

●

Haut-Barsac

APPELLATION BARSAC CONTROLEE

Héritiers H. GOUNOUILHOU, Propriétaires

●

MISE EN BOUTEILLES AU CHATEAU

A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS LIBRES

HOMÉLIE prononcée lors de la Messe du 20 juin 1971 par le R.P. Starcky

Mes Frères,

Cette nouvelle commémoration de l'Appel du 18 Juin ne ressemble plus à celles que nous avons célébrées au long des trente années écoulées. Celui qui avait lancé son appel comme une bouée dans la tempête, n'est plus de ce monde. Et pourtant, ce n'est pas un sentiment de vide que nous ressentons, il y a huit jours, les anciens de la 1ère Division Française Libre se sont rassemblés à Colombey : sur le marbre blanc de la tombe, nous n'avons pas retrouvé la formule attendue : ici repose Charles de Gaulle. Certes, ses restes mortels sont là, jusqu'au jour de la Résurrection, mais il était bien autrement présent à nos cœurs, que ce fût dans l'église du village où il pria et où nous avons prié, ou bien dans ces forêts et ces prairies ouvertes sur tous les horizons qui avaient nourri sa méditation et qui nourrissait la nôtre.

Pour ceux qui croient avec l'Écriture que « les justes vivent éternellement » auprès de Dieu, cette présence est bien davantage qu'un souvenir, si vive que soit en nous l'image du Général, bien davantage que la permanence de sa pensée et de son esprit, tels que nous les manifestent ses écrits et ses confidences. Pour ceux qui croient en la communion des justes, Charles de Gaulle reste vraiment parmi nous. Le juste qui a rejoint Dieu nous rejoint avec Dieu, il nous aime désormais comme Dieu nous aime, il veut notre bien tel que Dieu le veut.

C'est dire, mes frères, que pour un croyant il est assez vain de scruter les mémoires et les discours, les paroles et même les actes de Charles de Gaulle pour en déduire ce qu'aujourd'hui il ferait ou dirait en matière de politique intérieure ou étrangère. Aujourd'hui, il juge des événements et des hommes sub specie aeternitatis, c'est-à-dire dans le recul de Dieu. Ce recul, n'avait-il pas déjà commencé à le prendre durant les derniers de sa vie terrestre ? Aussi bien les propos tantôt Nietzscheen, tantôt pleins de confiance qu'il tenait alors, n'étaient-ils pas étrangement semblables à ceux du plus désabusé des sages de l'Ancien Testament, qui a énoncé le fameux « vanité des vanités, tout est vanité », mais aussi « tout ce que tu trouves à entreprendre, fais le tant que tu en as la force ». Son recueil inachevé est sous le signe de l'espoir et englobe tous les aspects de l'activité nationale. Mais en même temps, il voit cet espoir compromis par une discorde qui lui paraît sans remède. Il est mort sans avoir pu résoudre ces contradictions, qui par moment le déchiraient. N'essayons pas de ramener à une illusoire unité les démarches divergentes de son esprit. Ces contradictions pour le croyant, ne seront surmontées que le jour où Dieu sera tout en tous ; « de morts, il n'y

en aura plus ; de pleurs, de cris et de peines, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé ».

D'ici que soient réalisées ces paroles de l'Apocalypse, c'est dans la Foi, c'est dans une douloureuse recherche de la vérité et une constante lutte contre notre égoïsme, que nous tendons à l'unité. Toute doctrine qui forcerait cette unanimité ou qui la considérerait comme radicalement irréalisable aboutirait en fait à la dictature. Si de Gaulle n'a jamais été un dictateur, c'est parce qu'il respectait la liberté de l'homme dans sa quête laborieuse de l'unité et parce qu'il savait par sa foi qu'au dernier jour, cette attente sera comblée.

Certes, Charles de Gaulle pensait d'abord à rassembler les Français autour de la France, mais serait-il respecté depuis la Chine jusqu'à l'Amérique latine s'il n'était que le nationaliste chauvin que d'aucuns prétendent. En fait, cet hommage de tant de nations, qui s'est traduit par la réunion à Notre-Dame, le jour des obsèques, de représentants de peuples dont certains s'entredéchiraient sur les champs de bataille, cet hommage va au Libérateur exemplaire, qui a su tirer son pays de l'abîme pour le rendre à lui-même, et qui aidé tant d'autres pays à asseoir leur propre indépendance. Et un concert de nations indépendantes, telle était sa vision du monde. Était-ce pour lui le dernier mot, la dernière étape dans cette marche de l'unité que nous évoquions ? Je ne sais, mais c'est aux responsables de demain à résoudre les problèmes de demain, dans un monde qui ne sera déjà plus le nôtre.

Mais une chose ne changera pas, c'est l'absolue nécessité, la dignité de l'homme dans un système où le progrès technique asservit autant qu'il libère. Je crois qu'à travers l'indépendance nationale, c'est finalement l'indépendance et la dignité de chaque citoyen, la liberté de chaque homme et de chaque femme que voulait restaurer et promouvoir le Général de Gaulle.

L'Appel du 18 Juin, c'est l'appel à ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Notre commémoration est un action de grâces. Merci à tous nos camarades qui dans les angoisses de la clandestinité et de la torture n'ont pas cédé, merci à tous ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, merci à tous ceux qui ont survécu à la lutte armée, mais qui sont morts à la peine, toujours fidèles à l'idéal du 18 Juin. Merci à Dieu qui a inspiré et soutenu nos frères dans la magnifique réponse qu'ils ont donné à cet appel de détresse. Leur sacrifice prend tout son sens dans le sacrifice du Christ, auquel nous vous invitons à vous unir, dans la foi pour ceux qui croient en lui et pour tous, dans la méditation du mystère de l'homme de douleurs.

CHATEAU LABEGORCE

GRAND VIN EXCEPTIONNEL

Appellation MARGAUX contrôlée



Le Château LABEGORCE occupe une place de choix dans la prestigieuse Appellation MARGAUX qui s'enorgueillit de produire :

“ LES VINS ROUGES LES PLUS CÉLÈBRES DU MONDE ”

C'est un des plus anciens vignobles du Médoc, puisque des titres datant de 1332 établissent qu'il appartenait alors à la noble Maison de LABEGORCE.

Le Château, reconstruit par l'Architecte Courcelles dans le style Louis XVI, est un des plus beaux de la Commune de MARGAUX.

Le domaine de 68 hectares qui l'entoure, continue à recevoir les soins les plus attentifs pour produire ce Vin racé, au goût exquis et au bouquet distingué, qui vaut au CHATEAU LABEGORCE de figurer parmi les plus appréciés de cette célèbre Appellation.



Madame Robert Condom, propriétaire à Margaux - Gironde - Tél. : 32 Margaux

NOS INFORMATIONS

Le 9 novembre 1971, un Service solennel aura lieu à Saint-Louis des Invalides, à 19 heures, à la mémoire du Général de Gaulle.

Toutes les sections de l'Association des Français Libres devront, à la même date et à la même heure, organiser des cérémonies analogues.

Ces dispositions ont reçu l'accord de la famille du Général.

★

TÉLÉGRAMME

adressé au Général d'Armée P. Dio
à l'occasion de notre Assemblée Générale

« LES FRANÇAIS LIBRES REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE 15 MAI 1971 N'OUBLIENT PAS QUE VOUS AVEZ ASSUME LES LOURDES CHARGES DE PRESIDENT DE L'A.F.L. PENDANT 7 ANS ET QUE VOUS AVEZ SU Y MAINTENIR L'IDEAL DE LA FRANCE LIBRE ; VOUS ASSURENT DE LEUR TOUJOURS FIDELE SOUVENIR. ILS N'OUBLIENT PAS NON PLUS QU'APRES AVOIR ETE UN DES PREMIERS COMPAGNONS DU GENERAL LECLERC IL VOUS AVAIT DESIGNE LUI-MEME POUR LUI SUCCEDER AU COMMANDEMENT DE LA 2° D.B. »

Amiral LA HAYE
Président de l'A.F.L.

★

TÉLÉGRAMME

adressé à Madame de Larminat
à l'occasion de notre Assemblée Générale

« LES FRANÇAIS LIBRES REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE LE 15 MAI 1971 VOUS ASSURENT DE LEUR FIDELE SOUVENIR A LA MEMOIRE DU GENERAL DE LARMINAT ET VOUS PRIENT DE CROIRE EN LEURS SENTIMENTS LES PLUS RESPECTUEUX. »

Amiral LA HAYE
Président de l'A.F.L.

LE BUSTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE à l'Ecole de Saint-Cyr-Coëtquidan

Le 3 avril 1971, le musée de la Libération a été le siège d'une simple et émouvante cérémonie. La famille du Général de Gaulle, représentée par le Général de Boissieu, a reçu des mains du Président René Cassin, représentant Mme R. Lejeune, sœur et exécutrice testamentaire de l'auteur, en présence de l'Amiral La Haye, Président de l'Association des Français Libres, et de M. Muracciole, représentant le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération, le don du buste du Général de Gaulle sculpté à Londres en 1941 pendant les bombardements par Mme Binguely-Lejeune.

A son tour, le Général de Boissieu, récemment promu Général d'Armée, Chef de l'Etat Major, a remis au Général Richard, mutilé de guerre, Commandant actuel de l'Ecole Militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan, ce buste qui évoquera durablement devant les jeunes de Saint-Cyr la physionomie d'un de leurs plus grands anciens.

L'Ordre de la Libération ne sera pas de ce fait privé de l'image de son fondateur. En effet, un second buste en bronze, chef-d'œuvre terminal de la même artiste et qui, cette fois représente, non plus l'homme de l'Appel du 18 Juin 1940, mais le Président de Gaulle, homme d'Etat mûri par les responsabilités, a été placé aux Invalides par le Grand Chancelier Hettier de Boislambert, au cœur du musée de la Libération. Il accueille les visiteurs de son visage puissant et grave.

LU POUR VOUS

« Mes quatre vies » du docteur Ernest Kern

Ce Camarade, prématurément disparu, a laissé un passionnant témoignage sur ses prisons, ses combats, son réseau, ses souffrances.

En vente à la librairie « Arnette », rue Casimir-Delavigne, n° 2, Paris-16°.

Mis en bouteille au Château



1966

GRAND VIN DU
CHATEAU PHÉLAN SÉGUR

SAINT ESTÈPHE

APPELLATION St ESTÈPHE CONTROLÉE

S^{te} Civile de Château Phélan Ségur à S^t-Estèphe - 33

Les Français Libres à l'Honneur

LEGION D'HONNEUR

Grand Croix :

— Hettier de Boislabert Claude.

Grand Officier :

— De Boissieu Dean de Luigne Alain.

— Lavergne André.

Commandeur :

— M. Lapie Pierre-Olivier.

— M. Riche Marc.

— M. Léonard Joseph (Compagnon de la Libération).

Officier :

— M. Dupertuis Jean (Strasbourg).

Chevalier :

— Mme Nancy Wake (Sydney, Australie).
(George Medal - Croix de guerre - 3 citations
Médaille de la Résistance
U.S. Medal of Freedom)

— M. René Husenet (Singapour).

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Chevalier :

— M. Alphonse Jan, mai 1970 (Lorient).

— Mlle Claudia JEZEQUEL (Paris).

— M. Joseph Dinard, F.N.F.L. (Lorient).

— M. Maurice STEFFEN (Levallois-Perret).

— Dr Jean-François d'Authéville
(Bordeaux-Talence).

— M. Jacques Sol (Limoges).

— M. René Lossec (Brest).

— M. René Mazet (Dordogne-Domme).

— M. Albert Frantz (Belfort).

— M. André Mimoun (Cotonou).

CHEVALIER ORDRE NATIONAL SÉNÉGALAIS

— M. Pierre Marconis (Rennes).

COMMANDEUR BRITISH EMPIRE

— Major R. Barton (ex-1ère D.F.L.).

MEMBER OF THE MOST EXCELLENT ORDER OF BRITISH PAR SA MAJESTÉ BRITANNIQUE

— Mr. G.L.J. Blin (Sydney, Australie).

MEDAILLE MILITAIRE (Avril 1971)

— M. Schwarz Fernand (Médaille des Evadés).

ORDRE DU MERITE MARITIME

— M. Armand Mazère (Cannes).

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945

— M. Robert Melinat (Arnouville-lès-Gonesse).

MEMBRES TITULAIRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA GUERRE POUR 1971

Membre de Droit (Vice-Président)

— M. le Général d'Armée de Boissieu Dean de
Luigne Alain, Chef d'Etat-Major de l'Armée de
Terre.

PROMOTIONS

Pour Contre-Amiral

— le Capitaine de Vaisseau Philippe de Gaulle.

Pour Général de Division

— le Général de Brigade Perron Gabriel.

Grade de Lieutenant-Colonel

— le Commandant Desaegher.

COLLEGE DE FRANCE

— M. Maurice Le Lannou, professeur de la faculté
des Lettres de Lyon, a été nommé au Collège
de France (Paris).

MAGISTRATURE

— M. Roland Girard est nommé Procureur de la
République près le Tribunal Supérieur d'Appel
de Papeete (Tahiti).

PRIX LITTERAIRE DE LA RESISTANCE

— M. François Broche.

DIVERS

— Colonel Roger Brunschwig, Grand Croix de la
Légion d'honneur, vient d'être élu Président des
Gueules Cassées (Mutilés de la Face).

— Conseiller Municipal et 1^{er} adjoint au Maire de
Ploemeur (56) : M. Louis Trébuchet.

FREE FRENCH CLUB

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la sympathique SUZANNE a repris la direction du bar.

BAR — RESTAURANT — SALONS

6, rue du Général de Larminat - PARIS XV^e

Vues sur le VILLAGE SUISSE : « Cité des Antiquaires »

Métro : La Motte-Picquet - Grenelle (Lignes 6, 8, 10)

Autobus : 80 La Motte-Picquet - Grenelle — 82 La Motte-Picquet - Suffren

(Tous les jours, sauf le dimanche — Fermeture annuelle : Août)

Nous serions heureux si tous nos camarades voulaient bien favoriser le Club de leur clientèle

Banquets sur commande

DEUX MENUS, ainsi composés

MENU à 12 F service compris

Hors-d'Œuvre variés ou Potage

Plat de Viande ou Poisson

Légumes divers

Salade ou Fromage

Fruits ou Glace

Vin en supplément — Egalement repas à la carte

MENU DU CHEF à 20 F

Service 13 % en plus

Hors-d'Œuvre variés

Entrée

Plat de viande ou volaille

Légumes divers

Salade de saison ou Fromage

Fruits ou Glace ou Pâtisserie

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

- 783 - 95 - 75 : Secrétaire Général : Colonel DENISE.
- 783 - 95 - 36 : Revue - Sections - Secrétariat - Club : Monsieur M. JOURDAN.
- 783 - 95 - 47 : M. le Général FLIPO, Trésorier, M. CŒUGNIET, Cdt FAUCHON.
- 783 - 95 - 58 : Service Social : Madame BOUGRAIN.
- 734 - 44 - 62 : Réception - Renseignements : Madame BOURGAISSE-NICOLAS.
- 783 - 95 - 82 : Cabine du Free French Club (5^e étage).

Les correspondances pour l'A.F.L. doivent être adressées à : M. le Secrétaire Général, 6, rue du Général de Larminat, Paris XV^e.

Liste des Amicales qui ont leur SiègE dans nos locaux

- 306 - 27 - 10 : Amicale de la 1^{re} D. F. L. Permanence : lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 15 h. à 18 h.
- 734 - 44 - 64 : Amicale des F.A.F.L. Permanence du lundi au vendredi, de 10 h. à 17 h.
- 734 - 44 - 63 : Amicale des F.N.F.L. Permanence du lundi au vendredi, de 14 h. à 17 h.
- 306 - 27 - 10 : Revivre. Permanence les 2^e et 4^e samedi de chaque mois, de 17 h. à 19 h. ou sur rendez-vous.

CARNET DE L'ASSOCIATION

NAISSANCES

M. et Mme Davigo Pierre vous font part de la naissance d'une petite fille à Kréhal (Ile de Groix).

Le docteur et Mme Maurice Creste vous font part de la naissance de leur petit-fils Stéphane, le 1^{er} février 1971, à Bordeaux.

Le Dr Karcher, ancien du B.M.1-B.M.5, et Madame vous font part de la naissance de leur fils Sédric André.

M. Jan Aphonse, vice-président de la Section de Lorient, vous fait part de la naissance de son petit-fils Bruno.

M. et Mme Dairgo Pierre-Edmond vous font part de la naissance de leur fille Valérye, le 13 février 1971.

M. Emile Rolin, F.A.F.L., et Madame, née Gaberel, F.F.L., vous font part de la naissance de leur second petit-fils Armand Sylvain Paul Charvet, à Paris, le 20 février 1971.

Madame Y. Cardonne, trésorière de la Section A.F.L. Neuilly-sur-Seine, vous fait part de la naissance de son petit-fils Xavier, le 25 février 1971.

M. Garabed Avedis vous fait part de la naissance de son fils Armand, le 27 février 1971, à Clamart.

M. et Mme Couédel vous font part de la naissance de leur petite-fille Gwenaëlle, le 8 mars 1971 - 56-Vannes.

M. R. Fortin vous fait part de la naissance de son 14^e petit-enfant Thierry, le 14 mars 1971 - 92-Meudon-la-Forêt.

M. et Mme Balisson vous font part de la naissance de leur fille Valérie, le 1^{er} avril 1971 - 92-Villeneuve-la-Garenne.

M. J. Forestier, président de la Section Oise, vous fait part de la naissance de sa petite-fille Delphine, le 3 avril 1971, à Beauvais.

M. Pierre Terrisse vous fait part de la naissance de son petit-fils Nicolas (Section de l'Oise).

M. et Mme R. Poussou vous font part de la naissance de leur petit-fils Christophe, le 11 avril 1971, à Perpignan.

M. et Mme Emile Stéphant vous font part de la naissance de Mikaël, le 8 avril 1971 (Ile de Groix).

M. Jean Kermel, ancien 501^e R.C.C., vous fait part de la naissance de sa petite-fille Marine Kermel, le 19 avril 1971, à Brest.

M. Peter Roger, ancien F.N.F.L. de « La Combattante », et Madame vous font part de la naissance de leur petit-fils Christian, le 10 mai 1971, à Toulouse.

M. et Mme Paul Liberal vous font part de la naissance de leur petite-fille Virginie, le 30 octobre 1970, à Djibouti, et de leurs deux petits enfants Stéphane et Marie-Anne, le 13 mai 1971, à Conflans-Sainte-Honorine (95-Chars).

M. Jean Tulasne, commandant du Normandie-Niemen, et M. Pierre Moeneclaeys, ministre plénipotentiaire en retraite, F.F.L., vous font part de la naissance de leur petit-fils et petit-fils adoptif Alexis, le 14 mai 1971, à Tours.

M. Guy Philippeau vous fait part de la naissance de sa petite-fille Priscilla Viault, le 22 mai 1971 - 79-Niort.

M. Vinot Roland vous fait part de la naissance de sa petite-fille Sophie, le 24 mai 1971, à Strasbourg.

M. René Borde, ex-C.R. 3^e B.A.C. (2^e D.B.), vous fait part de la naissance de son petit-fils Benoît, le 4 juin 1971, à Dijon.

FIANÇAILES

Madame et Monsieur Jacques Buchart, ex-F.A.F.L., du Conseil d'administration de l'Amicale des Anciens Parachutistes et Commandos de la France Libre, vous font part des fiançailles de leur fille Françoise avec Jean Bernard Lemaire - Mitry-Mory.

MARIAGES

M. et Mme Roland Saunier vous font part du mariage de leur fille Michèle avec M. Michel Aussant, le 27 mars 1971, à Eaubonne.

M. et Mme Max Falik (F.F.L. 2^e D.B.) vous font part du mariage de leur fils et beau-fils avec Mlle Ria Van Zijl, Paris-17^e.

M. et Mme Sylvestre Jean (ex-La Combattante) vous font part du mariage de leur fille Danielle avec M. René Helou, le 3 avril 1971, à Quimperlé (Finistère).

Le Lieutenant-Colonel Raphaël Folliot vous fait part du mariage de sa petite-fille, Christine Folliot, avec Monsieur Jean-Pierre Le Galle, le 3 avril 1971, à Elisabethville (Yvelines).

M. et Mme Jean Legroux vous font part du mariage de leur fille Nicole avec Monsieur Christian Cerpolet, le 3 avril 1971, à Ris-Orangis (91).

Madame Albert Fauchoux vous fait part du mariage de sa fille avec M. Pierre Texier, le 3 avril 1971, au Pouliguen (Loire-Atlantique).

Le Général Pinhede et Madame vous font part du mariage de leur fils Yorik avec Mlle Catherine Come, le 3 avril 1971, 83-Saint-Raphaël.

Le Commandant Augustin Bourrat, Compagnon de la Libération, Vice-Président de la Section des Pyrénées-Orientales, vous fait part du mariage de son fils Jean avec Mlle Maryse Cabrol, le 15 avril 1971, à La Bessière, par Valence-d'Albigeois (66).

Le 30 avril a été bénie, en l'église de Simorre (Gers), l'union de Joëlle, petite-fille, fille et nièce de nos camarades Weill-Renault, avec M. Bernard Croquet de Beaubois.

M. et Mme Georges Meunier, M. et Mme Henri Petit vous font part du mariage de leur fille et fils, Françoise et Michel, le 15 mai 1971, à Toulouse-Lardenne.

M. Yves Allencou vous fait part du mariage de son fils Daniel avec Mlle Marie-Paule Le Maître, le 13 avril 1971, à Saint-Renan (29 N).

M. Robert Jobez et Madame vous font part du mariage de leur fils Pierre-Henry avec Mlle Gisèle Berger, le 16 avril, à Meudon (92).

Le Gouverneur honoraire de la France d'outre-mer et Madame René Troadec vous font part du mariage de leur fils Pierre-Yvon avec Mlle Martine Jourde, le 17 avril 1971, à Brest (29 N).

M. et Mme Pierre Riou vous font part du mariage de leur fille Nicole avec M. Jean-Loup Thibaud, le 14 mai 1971, à l'Ile d'Yeu (85).

M. et Mme Félix **Gourlay** vous font part du mariage de leur fils André avec Mlle Véronique **Lopère**, le 22 mai 1971, à Concarneau (29 S).

Le Contre-Amiral Louis **Lucas**, M. et Mme Bernard **Demolins** vous font part du mariage de leur fille Anne-Françoise avec M. Louis **Thiollier**, le 22 mai 1971, à Pezuls (Dordogne).

M. et Mme Alain **Abgrall** vous font part du mariage de leurs fils Jean-Noël avec Mlle Monique **Le Nuz**, le 27 mai 1971, à Plouvorn (29 N).

M. et Mme Richard **Lindacher** (ex-sergent-chef Braud de la 13^e D.B.L.E.) vous font part du mariage de leur fils Jacques avec Mlle Monique **Hahn**, le 29 mai 1971, à Pfostatt (68).

M. et Mme **Mottais** François vous font part du mariage de leur fille Rose-Marie avec M. Eric **Forger**, le 1^{er} juin 1971 - 22-Dinan.

M. et Mme Henri **Bouchez** vous font part du mariage de leur fille avec M. Gérard **Lagrange**, le 4 juin 1971, à Soisy-sur-Seine.

M. et Mme Paul **Colinet** vous font part du mariage de leur fille Monique avec M. Michael **Hayles**, le 5 juin 1971, à Hong Kong (BCC).

M. et Mme Pierre **Revelli** vous font part du mariage de leur fille Elisabeth avec M. Maurice **Gerbier**, le 26 juin 1971 - 06-Cannes.

M. et Mme **Peypers de Bruyn** vous font part du mariage de leur fille Chantal avec M. René **Paape**, le 26 juin 1971, à Bruxelles (Belgique).

M. et Mme Eugène **Debril** vous font part du mariage de leur fils Christian avec Mlle Anne-Marie **Paget**, le 26 juin 1971, à Marseille.

M. Paul **Bidaut** et Madame, née **Maille** Colette, vous font part du mariage de leur fils Jean avec Mlle **Debar** Lilliane, le 25 octobre 1969, à Albi.

Mariage, le 17 avril 1971, à Launaguet (31), de Michèle **Dupont** et Jean-Max **Gualter**, membres fondateurs de l'Association des Jeunes de Français Libres et 2^e D.B., fille et fils de M. et Mme René **Dupont** et de M. et Mme Joseph **Gualter** (M. Joseph Gualter, Vice-Président de la Section F.F.L. de Toulouse).

Le Capitaine de Vaisseau René **Besnault** et Madame vous font part du mariage de leur fils Jacques avec Mlle Marie-Hélène **Geoffroy**, le 28 juin 1971, à Paris.

M. René **Jourdan** et Mme Marthe **Perrot** vous font part de leur mariage, le 26 juin 1971, à Metz (57).

M. Marcel **Villaume** vous fait part du mariage de sa fille Gisèle avec M. Benoît **Taureau**, le 20 février 1971, à Nancy.

M. et Mme Gérard **Meyer** vous font part du mariage de leurs fils Antony avec Mlle Sylvie **Benghousi**, le 26 juin 1971, à La Celle-Saint-Cloud.

Le Commandant et Mme Marcel **Billon** vous font part du mariage de leur fille Martine avec M. Claude **Chauche**, le 3 juillet 1971, à Mercurot (26).

M. et Mme Pierre **Guyonnet** vous font part du mariage de leur fille Evelyne avec M. Marc **Baessinger**, le 25 juin 1971 - 93-Neuilly-sur-Marne.

M. René **Bauden**, Compagnon de la Libération, et Madame vous font part du mariage de leur fille Anne-Marie avec M. Guy **Plaindoux**, le 3 juillet 1971 - 92-Chatenay-Malabry.

M. Richard **Williamson**, ex-Oassem, vous fait part des mariages de ses petits-enfants Patrick **Fayolle-La Planche** avec Mlle Edith **Le Clerc**, et de Dominique **Fayolle-La Planche** avec M. Jean-François **Leclerc**, fils et fille, de Maud **Williamson**, ex-sous-lieutenant M.M.L.A., le 3 avril 1971, à Bordeaux.

Mme François **Omnes**, M. et Mme Jo **Chuiton** vous font part du mariage de leur fille Marie-Thé avec M. Jacques **Le Cann**, le 16 avril 1971, à Saint-Renan (29 N).

Le Commandant et Madame Jean **Holley** vous font part du mariage de leurs fils Bruno avec Mlle Sylvie **Alesi**, le 10 juillet 1971, à Rennes (95-Franconville).

M. et Mme Roger **Allouës** vous font part du mariage de leur fils avec Mlle Ghislaine **Canovas**, le 30 juillet 1971, à Monaco (06-Antibes).

DÉCÈS

M. Marius **Unia**, le 2 novembre 1967, à La Garde (83).

M. Ernest **Monti**, le 11 novembre 1968, à Nice (06).

Mme **Le Perchec**, le 16 décembre 1970.

M. Paul **Simore**, trésorier de la section Lisbonne, le 24 décembre 1970.

M. **Vanden-Broecke** Paul, à Bruxelles-15.

M. François **Le Moigne**, à Brest (29 N).

M. **Perroquin** François, le 20 janvier 1971, à Crehen (22).

M. **Metzger** Robert (ex-1^{er} R.F.M.) nous fait part du décès de sa mère, Mme veuve Marcel Metzger, à Strasbourg, le 21 janvier 1971.

M. Raphaël **Cayatte**, le 13 mars 1971, à Fort-Lamy (Tchad).

M. René **Stevens**, à Bruxelles-4 (Belgique).

M. Abel **Gehant**, père de notre camarade l'Abbé Gehant, le 23 mars 1971, à Bétoncourt-sur-Marne.

M. René **Salmon**, Président de la Section des Yvelines, le 26 mars 1971, à Versailles.

M. Jacques Willy **Flory**, le 1^{er} avril 1971 - 92-Ville-d'Avray.

M. **Le Floch** Jean-Louis - 76-Le Havre.

M. Jean **Gabathuler** - 83-La Seyne.

Le Médecin Général **Rouan** (C.R.) fait part du décès de son épouse Mme Georges G. Rouan, née Micheline Grisollange, le 5 avril 1971, à Paris.

M. **Devilliers** Jacques, le 3 avril 1971, à Hautes-Rivières (Ardennes).

Mme **Gilliat**, le 7 avril 1971, à Leeds (Angleterre).

Dr **Backtrog** Stanislas, le 13 avril 1971, à Boulogne-sur-Mer (Président d'honneur de la Section du Boulonnais).

M. Gaston **Wiet**, le 20 avril 1971 - 92-Neuilly-sur-Seine.

M. **Rouyer** Joseph-Benjamin, à Bayon (54), père de Georges Rouyer, mort pour la France.

Le Général P. **Masson** fait part du décès de son épouse, le 24 avril 1971, à La Baule (44).

Le Commandant Félix **Gonneville** fait part du décès de son épouse, le 29 avril 1971, à Cardiff (Grande-Bretagne).

M. **Potier** Maurice (ancien F.N.F.L.), le 3 mai 1971, à Boulogne-sur-Mer (62).

M. René D.L. **Lange**, Président de la section de l'A.F.L. à Rio-de-Janeiro, fait part du décès de son épouse, Mme Lange-Cellerlin Dolor-Sophie, le 23 mars 1971, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

La famille **Villaume** vous fait part du décès de leur fils Jean-Pierre à Toulon (Var). Inhumation le 4 mai 1971.

M. Adrien **Giscard**, père de M. Roger Giscard, ancien du B.M. 24, le 5 mai 1971 (section Toulouse).

Le Colonel Louis **Dullin** nous fait part du décès de son épouse, née Simone Laroque.

M. Pierre **Rouprich** (section du Bas-Rhin), à Strasbourg.

M. René **Kannengieser** (groupes lourds F.A.F.L.), mai 1971.

M. et Mme Georges **Céleste** nous font part du décès de leur mère, Mme veuve Léon Céleste, née Thérèse Laban, le 17 mai 1971, à Paris (11^e).

M. Alexandre **Leleu**, mai 1971, à Pont-à-Vendin (Nord).

M. **Escarguel** (Marseille) fait part du décès de son beau-père, M. Henri Salasc, en janvier 1971.

M. **Hettier de Bois Lambert**, Grand Chancelier de la Libération, nous fait part du décès de son épouse (mai 1971), accidentellement, dans le département de la Manche.

M. Louis **Brousse** (Nouvelle-Calédonie) nous fait part du décès de sa mère, Mme Bessombes Louise, à Créteil, le 12 mai 1971.

Mme **Abily**, épouse de notre camarade A. Abily, en septembre 1970 (Australie).

M. **Mourougossanep** Pounoussamipoullé, en avril 1968, à Pondichéry (Inde).

M. **Martin** Victor, le 5 mars 1969, à Hermanville-sur-Mer (Calvados).

Mme **Gabillet**, épouse de notre camarade Gabillet, février 1971 (Australie).

M. Pierre **Collobert**, secrétaire de la Section de Brest, fait part du décès de son père, François Collobert, le 28 février 1971, à Brest.

Rectificatif au N° 189, lire :

M. Augustin **Hernandez** nous fait part du décès de son épouse, survenu le 16 décembre 1970, à Deuil-la-Barre (93).

M. **Hoertel** nous fait part du décès de son épouse en janvier 1970 (Australie).

Mme Andrée **Walferdin-Renard** a la douleur de nous faire part du décès accidentel de son fils, Michel Renard, âgé de 28 ans.

M. Marie-Robert **Hemar**, Administrateur en Chef des Affaires d'outre-mer, le 29 mai 1971, à Paris.

M. **Grobert** Emile, le 20 mai 1971, à Epinal (Vosges).

M. Pierre **Gonthier**, le 29 mai 1971, à Brazzaville (Congo).

M. Pierre **Lambert**, le 28 février 1971, à Chambray-les-Tours.

M. Pierre **Flouquet**, le 18 mai 1971, à Sauveterre-de-Béarn.

M. Ernest **Daumeries**, le 19 mai 1971 à Limont-Fontaine (Nord).

M. **Prost** Henri, en décembre 1970, à Paris (16^e).

M. Henri **Thomas**, le 2 février 1971, à Pointe-Noire.

M. Georges **Deletoile**, en 1970, à Pointe-Noire.

M. **Sapori** Etienne, Vice-Président section Lyon, nous fait part du décès de sa mère, Mme veuve Sapori-Bancillon, le 19 mai 1971, à Lyon (69).

M. Oscar **Gautier** nous fait part du décès de son père Gabriel-Léon Gautier, le 24 mai 1971, à Douai (59).

Notre camarade Yves **Nedelec**, ancien F.N.F.L., section Brest, nous fait part du décès de son gendre, le quartier-maître de 1^{ère} classe René Griffin, grièvement brûlé au cours de la collision du « Surcouf » en Méditerranée.

M. et Mme Paul **Hulet** nous font part du décès de leur fils Claude, le 13 juin 1971 - Paris-Angers.

M. **Mondenx** René, Compagnon de la Libération, le 12 juin 1971.

M. Fernand **Engels**, sous-officier du Génie de la 1^{ère} D.F.L., et M. Joseph-Jacques Engels, officier parachutiste au S.A.S. France-Libre, nous font part du décès de leur mère, Mme Engels, le 2 juin 1971, à Marseille.

M. Lucien **Montaubrie**, le 9 juin 1971, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

M. Pierre **Pérez**, ex-F.N.F.L., nous fait part du décès de sa mère, Mme Pérez, le 31 mai 1971 - Taverny (95).

Le Commandant Yves **Grebert** (Président de la Section de Granville) nous fait part du décès de son frère, M. André Grebert, le 10 juin 1971, à Rennes.

La Revue est heureuse d'annoncer à nos camarades :

1^o) **Les Discours Historiques** — voix du Général de GAULLE — de 1940 à 1969, présentés par Michel Anfrol.

Disques 30 cm - 33 tours à ... 10,50 F
Mini-cassettes à 24,25 F

2^o) **Discours aux Peuples du Monde entier** — 1958-1969.

Album de luxe à 24,25 F
(disque 30 cm - 33 tours)

Permanence à l'Institut Charles de GAULLE
5, rue de Solférino - PARIS (7^e)
M. Germain Thomas — Tél. : 555-12-60

LA VIE DE L'ASSOCIATION

VISITES

M. Frankenstein, Président de section, Chartres ; M. Oganessoff, Président de section, Colombie ; M. Marc Jean, du Havre ; M. Etienne, Nantes ; M. et Mme Genty, Rambervillers ; M. Drion Roger, Lille ; Amiral Robert, Bretagne ; MM. Kerdoncuff et Ditsch ; Ecochard, Bourg-en-Bresse ; M. Gérard-Philippe Bianquis, Toulon ; Maître Alfred D. Lebhar, Israël ; M. Pistouley, Moulins ; M. Blondel, Fontenay-sous-Bois ; M. Podeur Roger ; M. Heidelberg (R.F.A.) ; M. Houche, Abidjan ; M. Saily, Dunkerque ; M. Collobert, Brest ; M. Nourry, Granville ; M. Kernel Eugène, Barcelone ; Gendarme Mouton René, Bayonne ; Colonel Taix, Toulon ; Général Doumro, Tchad ; M. le Gouverneur Laurentie, Dreux ; M. Langlais, Togo ; M. Guittard, Eure-et-Loir ; M. Perroux Jean, Montpellier ; Colonel Parazols, Vaucluse ; M. Bartoux, Cher ; M. Gallerne, Lyon ; M. Fumey, Togo ; Colonel Dives, La Rochelle ; M. Goldery, Martinique ; M. Fontaine, Martinique ; M. Goufran, Guadeloupe ; M. A.J. Carasso, Cayenne ; M. Balasson Pierre, Togo ; M. Attyasse William, Plessis-Robinson.

M. Desrosiers, Limoges ; M. Collobert, Brest ; M. Mazeaud, Limoges ; M. Courcy, Bayonne ; M. Girier

Dufournier, Nantes ; M. Vandevoorde, Lot ; M. Genevois, Brésil ; Délégué de Tahiti ; M. David, Tunis ; M. Abdallah Basbous, Liban ; M. Campi, Cannet ; M. Rethers, Dakar ; M. Cariou, Dakar ; M. Tinsel, Belgique ; M. Bourveau Henri, « Jalobey », La Vieille Montagne (Tél. 37880), Tanger ; M. Mazurie, Olivet ; M. Elgard, Belfort ; Mme Maadi Gobray, Tahiti ; M. Frogier Charles, Nouvelle-Calédonie ; M. Guettaut, Martinique ; M. Niort, Papeete ; M. et Mme Le Voguer, La Baule ; Colonel Legendre et Mme, Nice ; M. et Mme Sanglier, Nice ; M. Vinot, Strasbourg ; M. Pierret, Aix-en-Provence ; M. Tardy, Lyon ; Commandant Jego, Hérault ; M. Leveau, Seine-et-Marne ; M. Loyeux, Aisne ; M. Delsol, Fréjus ; M. Panel, Charente-Maritime ; M. Bertrand, Lot-et-Garonne ; M. Cunin, Rennes ; M. P. Bourrat, Pyrénées-Orientales ; M. Dupouy, Hendaye ; Capitaine Dallemer ; Dr MOTHAY, Rouen ; M. Lebloas J.-P., Rouen ; M. Laeken Michel, Rouen ; M. Amouyel, Nancy.

M. Guichard, Jura ; M. Humbert, Bordeaux ; M. Cabane, Toulon ; M. Cunin, Cannes ; M. Druyer, Dunkerque ; M. Lynch, Bayonne ; M. Escot, Cannes ; M. Vuccino Olivier, Beyrouth ; M. Marty Albert, Cahors ; M. Renoux, St-Pierre et Miquelon ; M. Tilly François.

ETABLISSEMENTS **COMEFOR** CONSTRUCTIONS MECANIQUES

27, rue de Terrenoire
42 - SAINT-ETIENNE

Téléphone
33-29-06

RECEPTIONS — FETES DE FAMILLES

CHAMPAGNE **PAUL LETUVÉE**

VITICULTEUR

Propriétaire-Récoltant dans les Grands Crus
de la Champagne Viticole

Recommandé par L. HOEBEKE à Saint-Brevin-44

ex F.F.L.-F.F.C. Déporté

Même tarif qu'en 1970

Sur demande à Paul LETUVÉE (ancien de la 1^{re} D.F.L. - BM 5)
624, avenue du Général-Leclerc - DIZY 51-EPERNAY
Tél. (26) 51-46-82

Etablissements CAUGANT S.A.

Cloisons et plafonds métalliques amovibles
Mobilier de bureau
Zone Industrielle - 28-VERNOUILLET

MAISON RIAUD

15, rue de Paris — 91-BIEVRES

IN MEMORIAM

DISCOURS

prononcé par le Général Dio

aux obsèques du Lieutenant-Colonel Pierre POLETTI

Madame, Mesdames, Messieurs,

L'honneur m'est échu de prononcer au nom des Membres de la Légion d'honneur, des Compagnons de la Libération, des Anciens des Forces Françaises Libres, des Anciens des Troupes Coloniales, l'éloge funèbre du Lieutenant-Colonel Pierre Poletti, Grand Officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération.

Né à Blida, le 30 octobre 1894, Poletti s'engage dès le début de la première guerre mondiale et se couvre de gloire : 2 blessures, dont l'une à Verdun et 5 magnifiques citations, à une époque où on ne les accordait qu'avec parcimonie, prouvent avec éclat la bravoure et la science du combat du soldat, puis du Sergent Poletti.

La guerre finie, Poletti part pour le Tchad et y fait ses débuts de méhariste. Il y gagne une nouvelle citation en attaquant par surprise, avec une audace inouïe, ne disposant que de onze hommes, un rezzou de 100 fusils qu'il détruit après un combat acharné.

Puis c'est, au Maroc soulevé, la campagne du Rif. Poletti s'y couvre à nouveau de gloire par sa bravoure et son efficacité ; il gagne une nouvelle et brillante citation.

Après un bref séjour en France, le tour de relève l'appelle à nouveau en Afrique Equatoriale. Puis, c'est le Sénégal et la Mauritanie où il servira pendant près de sept ans. Et c'est là que l'expérience méhariste acquise au Tchad va s'épanouir, à cette époque particulièrement difficile où la dissidence basée au Rio de Oro s'efforce d'ébranler notre implantation aux confins, la mettant parfois en péril et lui infligeant de très dures épreuves. L'expérience méhariste, la résistance physique, le rayonnement et le sens politique du Lieutenant, puis du Capitaine Poletti font merveille et les combats d'Arouaint et de Oum Feirat sont restés célèbres dans les annales Mauritaniennes. Là-bas, on en parle encore sous la tente. Si les Troupes coloniales n'étaient modestes de nature, on eût fait de Poletti un Bournazel.

Rapatrié en 1937, le Capitaine Poletti repart en 1939 pour le Tchad. La guerre est imminente et le commandement entend renforcer les confins face à la Libye. Le Capitaine Poletti apporte son dynamisme, sa vieille expérience saharienne et une expérience

motorisée encore récente mais non moins efficace. Dès juin 1940, il se rallie sans discours superflus, car ce n'est pas son genre, avec une fermeté absolue, au Général de Gaulle. Puis, c'est l'épopée du Tchad sous les ordres du Général Leclerc. Le Commandant Poletti est l'un des artisans les plus efficaces de la préparation, puis de l'exécution des opérations du Fezzan, de Tripolitaine et de Tunisie au cours desquelles il obtient deux magnifiques citations.

La France libérée, le Lieutenant-Colonel Poletti quitte l'Armée en 1946 avec la Cravate de la Légion d'honneur, la Croix de la Libération, onze citations et deux blessures. La plaque de Grand Officier vient en 1954 couronner une longue et dure carrière passée au service de la France.

Qu'il me soit maintenant permis de rendre un hommage personnel à un ami de 40 ans, à un frère aîné, à un camarade de combat qui dans nos jeunes années d'Officiers et de sahariens, fût pour beaucoup d'entre nous un exemple et un maître, qui continua de l'être, dût sa modestie en souffrir, lorsque les hasards de la vie militaire le placèrent, il y a quelque 30 ans sous mes ordres directs. J'ai déjà évoqué son incomparable expérience saharienne, sa bravoure, son sens aigu du combat, son extraordinaire résistance aux épreuves physiques. Je voudrais maintenant évoquer la figure si attachante de cet homme d'une droiture exemplaire, d'un désintéressement absolu, pour qui le sacrifice sans phrases allait de soi, qui était aussi près de ses hommes que de ses chefs et qui cachait son grand cœur sous une réserve de bon aloi.

Tant qu'il y aura des hommes de cette trempe, et il y en a dans la génération actuelle, il y en aura dans les générations à venir, l'Armée vivra et la France vivra.

Madame, au nom de l'Armée, au nom de tous les anciens Camarades de votre mari, je m'incline respectueusement devant votre douleur, soyez assurée que le souvenir de notre cher disparu sera pieusement conservé.

Lieutenant-Colonel Poletti, mon Cher Vieux Camarade, vous fûtes un brave soldat, un homme juste et bon, que Dieu tienne compte des épreuves que vous avez subies en ce bas-monde et vous accorde votre récompense. Quant à nous, nous ne vous oublierons pas.

René SALMON

C'est une figure bien sympathique qui a disparu, brusquement de Versailles, le 26 mars dernier.

Notre camarade René Salmon a, en effet, été terrassé par une crise cardiaque qui l'a empêché de se rétablir d'une mauvaise grippe qu'il avait contractée.

Né le 29 décembre 1907 à Chinon, il avait fait carrière dans les P.T.T. principalement au Maroc où il avait gravi les différents échelons de sa profession pour devenir Receveur Principal à Rabat, avant d'être mis, en 1959, à la tête de la Recette Principale de Versailles.

Engagé dans les F.F.L. le 1^{er} avril 1941, dans le cadre du B.C.R.A. et rattaché, au Maroc, à la Mission Palluat, il a contribué efficacement aux opérations ayant consisté à cacher puis faire quitter le pays aux militaires voulant rallier les F.F.L.

C'est la suite d'une dénonciation qu'il fut, avec une vingtaine de camarades, arrêté par la police de Vichy, traduit en Cour Martiale et emprisonné de longs mois.

René Salmon, Vice-Président de notre Section de Seine-et-Oise (maintenant Yvelines) du temps où le camarade Fauquenot en était le Président a, à la mort de ce dernier en 1956, pris la succession et a, depuis, été constamment réélu à cette Présidence. Non seulement il a su maintenir l'activité de cette section, mais il l'a considérablement développée. Il était, en outre, un membre très actif de la section versaillaise d'une Association de Déportés et Internés.

Il laisse le souvenir d'un homme charmant, serviable, affable (il avait même récemment reçu la Médaille de la Courtoisie) modeste et dévoué ; le nombre de services de toute nature qu'il a rendus à des camarades ne se comptait plus et sa disparition laisse un grand vide parmi tous ses nombreux amis.

René Salmon avait reçu, en avril 1946, la Médaille de la Résistance (avec rosette) et la Croix de la Légion d'honneur lui avait été décernée en avril 1970.

Charles GUETTA

Notre camarade Charles Guetta, 49 ans, Médaille Militaire, Croix de Guerre, a péri dans le massacre qui a ensanglanté la fête donnée le 10 juillet à Skhirat-Rabat par le Roi du Maroc.

Il laisse une veuve et trois orphelins auxquels l'A.F.L. exprime sa sympathie attristée.



Plaque mortuaire qu'il est possible de se procurer auprès de la Section de la Haute-Garonne et du Gers.
Monsieur Jean BOILEVE
13, rue de la Colombe
31 - TOULOUSE

CATALOGUE des objets mis en vente par l'A.F.L.

Demander la photographie du Général de GAULLE

en 10,5 x 15,50 - Prix : 1 F
en 24 x 30 - Prix : 5 F
en 40 x 28 - Prix : 8 F

Médaille de la France Libre G.M.	24,00 F
Médaille de la France Libre P.M.	18,00 F
Médaille C.V.R. G.M.	14,00 F
Médaille C.V.R. P.M.	12,00 F
Médaille en bronze Colonna d'Ornano	14,00 F
Médaille en bronze, Pont de Bir-Hakeim	20,00 F
Agrafe métallique pour boutonnière F.F.L.	1,00 F
Insigne F.F.L. armé P.M.	4,00 F
Insigne F.F.L. armé G.M.	5,00 F
Insigne F.N.F.L. G.M.	5,00 F
Insigne F.N.F.L. P.M.	4,00 F
Insigne Membre, P.M.	4,00 F
Insigne 1ère D.F.L. boutonnière	4,00 F
Echarpe soie Marine Marchande	12,00 F
Pochette soie B.M. 5 - 1ère R.A.C.	3,00 F
Français Libres, portez la cravate aux couleurs F.F.L. en vente	6,00 F

DISQUES

Hommage à Jean Moulin	20,00 F
Les Marches de la 1ère D.F.L., musique sous la direction du Chef de Bataillon H.C. Frizza	21,00 F
Le Chant des Partisans, Paris est à nous (dédicacé et chanté par Germaine Sablon)	10,00 F

CARTES

Carte périple 1ère D.F.L.	4,00 F
---------------------------	--------

VITRAUPHANIE

pour glace de voiture (insigne F.F.L. orné)	2,50 F
---	--------

LIVRES

Pendu à Auschwitz (Sim Kessel)	17,00 F
Mémoires d'Espoir (Ch. de Gaulle)	
Le Renouveau	27,50 F
(en recommandé numéroté pour les F.F.L.)	32,00 F
L'Effort	24,00 F
(en recommandé)	28,15 F
La Libération de Paris (Raymond Dronne)	27,00 F
Le nouveau procès Pétain, par Maurice Blum	3,00 F
Pierre et Cécile chez les Français Libres	7,00 F
Histoire de la France Libre, par H. Michel	3,50 F
Le Serment de Koufra,	
Epopée du Général Leclerc, de R. Dronne	13,50 F
Jean Marie, de l'Île de Sein, par J. Bauche	15,00 F
Histoire du Tchad, de J. Boisson	25,00 F
Le Ciel et l'Enfer, de J. Andrieux	15,00 F
Du Struthof à la France Libre, de Charles Béné	12,50 F
L'Arche de Noé, de Marie-Madeleine Fourcade	28,50 F
Le Grand Cirque, de Clostermann	15,00 F
Appui Feux, de Clostermann	12,00 F
Feux du Ciel, de Clostermann	14,00 F
Quand j'étais Rochambelle, de S. Massu	21,00 F
J'ai choisi la tempête, de Marie Claire	16,00 F
Général de Gaulle : « l'Appel - l'Unité - le Salut », reliés, entoilés, la série	90,00 F
Les croisières périlleuses, Amiral Cabanier	17,00 F
Le Bataillon des Guitaristes, François Broche	24,00 F
Charles de Gaulle, raconté par Babette	10,00 F

PORTE-CLEFS

Trois Armes luxe (métal argenté)	4,00 F
Saint-Christophe	4,00 F

PHILATELIE

Timbre « Bir-Hakeim »	
carte premier jour	3,00 F

UN BON CONSEIL

Savez-vous que vous pouvez aider le Service Social ? tout simplement en faisant un petit tour dans votre grenier ; en effet, vous avez certainement quelques bricoles endormies dans la poussière qui pourraient alimenter le stand « Brocante » de la Vente de Charité.

Un petit paquet par la poste adressé à l'A.F.L., 6, rue du Général de Larminat, Paris-15^e, et vous aurez fourni le moyen d'aider un camarade dans le besoin. Merci.

Nous rappelons que le SIEGE CENTRAL,
6, rue du Général de Larminat
PARIS (15^e)

sera fermé tout le mois d'août
en raison des Vacances

ANNONCES

Camarade F.F.L., retraité marié sans enfant, serait intéressé par un poste de gardien de propriété dans le Midi de la France. Ecrire au service social A.F.L., 6, rue du Général de Larminat, Paris (15^e).

Cadre 57 ans, gérant d'immeuble région parisienne, cherche emploi. Réponse à Laurent Bernard (F.F.L. B.M. 9), 15, rue Chapelier - 78-Le Chesnay.

Ancien de la Division Leclerc recherche pour sa collection tous insignes régimentaires. Aucun but commercial. Faire offres : Lestiennes André, 82, avenue Gambetta, Paris (20^e).

Madame Veuve Antoine Guerpillon, demeurant, 30, avenue Béranger, 69-Ecully, recherche les anciens du commando qui ont connu son fils, l'Aspirant Joseph-Germain Guerpillon, Matricule 164, qui a été tué le 15 septembre 1942 au cours d'opérations à Benina (Benghazi, Libye).

RÉSULTATS DU TIRAGE DE LA TOMBOLA 1971

autorisée par Arrêté Ministériel du 23 novembre 1970

Date du tirage : 23 Juin 1971

Premier groupe : 5.000 lots

Les billets se terminant par 6 gagnent :

10.001 à 20.000 1 jeu de cartes
20.001 à 30.000 1 porte-monnaie
30.001 à 40.000 1 para enfants
40.001 à 50.000 1 jeu de cartes des familles
50.001 à 60.000 1 maquette avion

Deuxième groupe : 500 lots

Les billets se terminant par 48 gagnent :

10.001 à 20.000 1 roman policier
20.001 à 30.000 1 étui porte-cartes-1 jeu de cartes.
30.001 à 40.000 1 étui peigne et 1 jeu de cartes
40.001 à 50.000 1 bon SNCF 100 km (valable jusqu'au 14 décembre 1971)
50.001 à 60.000 1 cendrier et 1 jeu de cartes

Troisième groupe : 50 lots

Les billets portant les numéros désignés ci-après gagnent :

46254 1 VOITURE FIAT 500

34.110 3 bons 100 km S.N.C.F.
17.119 1 brosse habits fer forgé
24.375 1 boîte bas « Dim »
20.628 1 toast grille gaufrier Cuisior
13.664 3 bons 100 km S.N.C.F.
16.083 1 livre « 50 ans d'Aviation commerciale »
14.690 1 bain tonique
29.068 1 thermomètre de précision
33.535 4 bons 100 km S.N.C.F.
55.496 2 romans policiers
55.486 1 trousse toilette « Lancaster »
36.334 1 brosse habits fer forgé
15.798 4 bons 100 km S.N.C.F.
45.734 1 set de Table
50.944 1 livre « 50 ans d'Aviation commerciale »
31.294 1 brosse habits support bois
46.095 4 bons 100 km S.N.C.F.
45.757 1 service thé Basque
45.246 1 set de Table
23.777 1 service à Porto (lingerie)
20.682 4 bons 100 km S.N.C.F.
31.958 1 service thé + 1 set de table
43.654 1 nécessaire Sprido
27.695 1 mixter Moulinex
35.232 4 bons 100 km S.N.C.F.
41.810 1 couverture doux nid bébé

22.556 1 fauteuil gonflable
53.003 1 mixter Philips H.M.
23.342 5 bons 100 km S.N.C.F.
37.527 1 service à thé basque et 1 set de table
14.826 1 plaid voiture
41.789 1 aspirateur voiture
29.141 5 bons 100 km S.N.C.F.
37.926 1 réchaud camping gaz
43.503 1 batteur Rotary support mural
14.301 6 bons 100 km S.N.C.F.
35.143 1 fer à repasser « Thermor »
43.566 8 bons 100 km S.N.C.F.
17.361 1 voyage de long cours
33.300 1 billet aller et retour « Air Inter »
28.834 1 billet aller et retour Ajaccio-Paris « Air France »
38.543 1 billet Paris-Dakar-Paris « Air Afrique »
12.023 1 transistor
33.011 1 aspirateur
21.605 1 magnétophone
38.525 1 réfrigérateur
41.848 1 gazinière
18.812 1 machine à laver le linge
32.404 1 poste télévision

Les lots seront délivrés à partir du Lundi 28 Juin. Ceux qui n'auront pas été réclamés dans un délai de trois mois, à compter du jour du tirage, seront acquis à l'Association.

Les lots des premier et deuxième groupe sont tenus à la disposition des gagnants, soit au Siège Central, soit au Siège Régional des Sections pour les numéros placés par elles. Ils peuvent également leur être expédiés directement contre règlement des frais d'envoi à savoir pour la métropole 1,65 F pour les romans policiers et 1,25 F pour les autres lots.

Les lots du troisième groupe sont à retirer au Siège Central contre remise des billets ou expédiés aux frais du gagnant.

La voiture est livrée à Paris.

Sections à l'honneur

Yvelines	200	carnets
Dakar	186	»
Rhône	112	»
Hendaye	105	»
Nantes	100	»
Essonne	100	»
Strasbourg	100	»



ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
MECANIQUES

REMORQUES

“ROBUSTE - KAISER”

— LONGUYON —

PORTE-ENGINS SURBAISSE
ESSIEU DECOUPLABLE
VEHICULES INDUSTRIELS
ET TRAVAUX PUBLICS

Fernand KAISER

LONGUYON (M.-et-M.)

Téléphone : 44-51-76

Dispositifs de relevage hydraulique
pour tous véhicules

D. BADACHE

INGENIEUR CHIMISTE

PRODUITS CHIMIQUES DE NORMANDIE

Fabrique de peintures - Vernis - Blancs broyés - Mastics

INDUSTRIE

PEINTURES ANTIROUILLES DE TOUTE NATURE

AIR et FOUR	Sous-couches	Impressions Apprêts Enduits Mastics
	Peintures et laques	Glycérophtaliques Styrénées Vinylques

SPECIALITES :

FERZING, galvanisation à froid, par peinture

LAQUES AGRICOLES

PEINTURES et LAQUES INDUSTRIELLES pour emploi au trempé

PEINTURES ANTI-ACIDES répondant aux problèmes des industries laitières, textiles, et en général de toutes les industries chimiques

NOMBREUSES REFERENCES

Doté d'un matériel perfectionné et d'un personnel compétent, notre laboratoire peut étudier tous problèmes soumis par la clientèle

USINE ET BUREAUX : Bd Yves GUILLOU — 14-CAEN-VENOIX Téléph : CAEN 81-53-20

BATIMENT

Blancs broyés - Peintures à l'huile et vernissée - Sous-couches grasses et glycérophtaliques - Laques grasses et glycérophtaliques - Peintures vinyliques - Peintures à l'eau - Apprêts - Enduits - Mastics - Siccatis - Diluants Vernis gras et glycérophtaliques

★

SPECIALITES :

GRAINDUR, peinture plastique, s'appliquant sur tous supports en intérieur et extérieur

PROCHIDUR, peinture plastique décorative, intérieur et extérieur (étudiée spécialement pour application sur plâtre)

PROCHIMAT, super monocouche, et email mat, pour intérieur

PROCHIVYL, peinture vinylique, pour intérieur et extérieur

SUR LE
BASSIN D'ARCACHON

MAGNIFIQUES



VILLAS

CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES

A PARTIR DE : **50.000** F

TERRAIN ET CLOTURE COMPRIS

Très larges facilités de crédits

Réalisations : "ALBIAC - S.C.I.L.E. PARADIS"

Bureau à : ARES - 33

Tél. : 204 à ANDERNOS

ÉCRIVEZ ou

VENEZ VISITER et JUGER PAR VOUS-MÊMES !...